

DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 18 décembre 2013

POINT II :
Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 20 novembre 2013

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU le code de l'Education
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE, avec 18 pour, 1 ne prend pas part au vote : le procès-verbal du Conseil d'administration du 20 novembre 2013 après prise en compte de la modification demandée.

Dijon, le 20 décembre 2013

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

P.J. : Procès-verbal du Conseil d'administration du 20 novembre 2013

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Procès-verbal du Conseil d'Administration
du 20 novembre 2013

Collège A

Monsieur Alain BONNIN,
Madame Annie VINTER,
Messieurs Alain DEREUX, Samuel MERCIER, Louis de MESNARD.
Absent : Monsieur Eric LOQUIN

Collège B

Madame Marie-Geneviève GERRER,
Messieurs Jean-Philippe ROLIN, Vincent THOMAS (procuration à Jean-Philippe ROLIN),
Laurent BRACHAIS,
Madame Laurence MAUREL (jusqu'à 17h20 puis procuration à Pierre PELLENARD),
Monsieur Pierre PELLENARD.

Collège IATSS

Monsieur Olivier LALOUETTE (jusqu'à 16h30 puis procuration à Laurent BRACHAIS),
Excusé : Monsieur Cédric CLERC
Absent : Monsieur Jean-Emmanuel ROLLIN

Collège usagers

Messieurs Thomas MONNET-POUPON, Réda AMRANI JOUTEY (procuration à Mikael SALLE),
Jean-Baptiste BACCON, Mikael SALLE, Thibault GOURDET (procuration à Louis de Mesnard).

Personnalités extérieures

Messieurs Barthélémy MAYOL (procuration à Annie VINTER), Jacques BAHY (procuration à Alain BONNIN),
Madame Clotilde MARSEAULT (jusqu'à 17h puis procuration à Samuel MERCIER),
Monsieur Bertrand THIBAUT (procuration à Marie-Geneviève GERRER),
Excusé : Monsieur Denis LEPICIER
Absents : Messieurs José ALMEIDA, François PATRIAT, Pierre GUEZ

Personnes présentes à titre consultatif

Madame Marie-France MATHIEU, Adjointe à la Directrice Générale des Services,
Monsieur Emmanuel RANC, directeur général adjoint « Recherche et développement »,
Madame Sylvie GIGAREL, Directrice du Pôle Finances,
Monsieur Gilles GENET, Agent comptable,
Monsieur Norbert ARNOULT, représentant de Madame la Rectrice de l'Académie de Dijon,
Chancelière de l'université de Bourgogne.

Invités

Monsieur Grégory WEGMANN, Vice-président du CEVU,
Monsieur Franck DENAT, Vice-président du CS,
Madame Sophie DESSEIGNE, Directrice du SCD,
Monsieur Dominique DELMAS, Vice-président délégué aux finances, au budget et aux investissements,

Ordre du jour :

I) Informations du Président et de la Vice-Présidente	1
II) Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 23 octobre 2013	5
II bis) Désignation d'un nouveau représentant de l'université de Bourgogne au Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique de l'ESPE suite à la démission d'un des membres	5
III) Débat d'orientation sur l'autonomisation financière des laboratoires de recherche	9
IV) Compte-rendu des travaux du CT du 14 novembre 2013.....	23
- Nouvelle organisation des services	23
V) Compte-rendu des travaux du CEVU du 7 novembre 2013 exerçant les compétences de la commission de la Formation et de la Vie universitaire	42
1. Compte-rendu de la commission Vie de l'étudiant du 15 octobre 2013	42
2. Offre de formation - rentrée 2014.....	43
- Projet de création d'un Master "Procédés, Contrôles, Matériaux Métalliques : Industrie du Nucléaire (PC2M).....	43
3. Compte-rendu des travaux de la commission de la Pédagogie du 24 octobre 2013	49
- Projet international.....	49
- Création d'un diplôme d'université	50
- Paramétrage de l'application Post-Bac et organisation de la session 2014.....	51
- Demandes de modification des fiches filières – rentrée 2013	52
4. Financement de deux projets associatifs élaborés autour du handicap dans le cadre du conventionnement avec la Caisse d'Epargne Bourgogne-Franche-Comté....	53
VI) Rapport des travaux du CS du 13 novembre 2013 exerçant les compétences de la Commission de la recherche	53
1. Subventions attribuées au titre de la campagne BQR 2014 – Programmes 1 et 2 ...	53
2. Orientations budgétaires "Recherche" 2014	54
3. Procédures relatives aux inscriptions/soutenances mises en place au sein des Ecoles Doctorales et du Bureau des Etudes Doctorales	55
4. Demandes de financement déposées au titre du Préciput ANR.....	60
VII) Questions financières	61
1. Demandes de remises gracieuses et admissions en irrécouvrable	61
2. Tarifs, propositions d'attribution de subventions, droits d'inscription (associations, colloques), acceptation de dons	62
3. Sorties d'inventaire	63
4. Recherche : financement des activités de valorisation des résultats de recherche issus des laboratoires de l'université de Bourgogne	63
VIII) Compte-rendu et approbation de conventions et de contrats	65
1. Approbation de conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne.....	65
2. Convention "ambassadeur sportif" de l'université de Bourgogne : bilan d'activité et renouvellement	65
3. Compte-rendu des conventions hors subvention	Erreur ! Signet non défini.
IX) Questions diverses	Erreur ! Signet non défini.

PROCÈS-VERBAL

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE (SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2013)

*(La séance est ouverte à 14 h 10 sous la présidence de M. Alain Bonnin,
Président de l'Université de Bourgogne)*

-:-:-:-:-

Le Président.- Chers collègues, bonjour. Bienvenue à ce conseil d'administration dont l'ordre du jour, une fois n'est pas coutume, est relativement plus léger que certains conseils d'administration que nous avons connus, mais où nous devons en particulier avoir un débat que je souhaite approfondi sur les perspectives d'autonomisation financière de nos laboratoires. Mais qui ne sera aujourd'hui qu'un débat de fond. L'idée étant qu'on puisse débattre avant de soumettre ce point au vote au prochain conseil d'administration.

On va donc commencer, avec Marie-Geneviève, par vous apporter quelques informations générales sur les éléments les plus récents dans la vie de notre université.

I) Informations du Président et de la Vice-Présidente

Mme Gerrer.- Tout d'abord, je voudrais vous annoncer la démission de Jean-Pierre Rey, qui est doyen de l'UFR STAPS et qui démissionne pour permettre à son successeur de mieux prendre en main l'UFR et le mettre au courant. Qu'il prenne bien en main, notamment sur les questions financières, afin d'être bien opérationnel pour la rentrée 2014.

Je voudrais aussi vous parler de l'appel à projets « Pédagogie numérique ». On se situe dans le contrat pluriannuel 2012-2016 puisque vous savez que l'université de Bourgogne y a affiché sa volonté de promouvoir l'université numérique. Université numérique au service de la formation, avec deux axes, d'une part le développement de modules pédagogiques qui viennent en complément de cours en présentiel et, d'autre part, le développement d'une offre de formation à distance.

Vous savez sans doute tous que le ministère vient de lancer ce qu'il a appelé « France université numérique » pour justement donner une structuration à ce projet du numérique dans l'enseignement supérieur.

Pour l'université de Bourgogne, cet appel à projets a un calendrier bien précis puisque l'appel à projets se clôture le jeudi 6 février et ensuite, une série de dates pour arriver à une approbation en CA des projets retenus à fin mars.

Pour cet appel à projets, lié étroitement à la pédagogie, on encouragera particulièrement la réalisation de ressources numériques, les innovations en pédagogie numérique, le développement des Moocs et la valorisation à l'international du numérique.

Une nouveauté dans cet appel à projets par rapport à l'année dernière, c'est que cet appel à projets devra se faire en équipe pédagogique et non pas de manière individuelle et devra être approuvé par le conseil de composante et donc signé du directeur de composante.

Le Président.- Merci, Marie-Geneviève. L'idée, c'est que cela ne soit plus des projets qui émanent d'un enseignant isolé, mais que cela puisse véritablement s'intégrer dans une stratégie de composante dans la mesure où cette forme d'enseignement numérique va devenir de plus en plus importante.

Autre projet important en matière de pédagogie qui est lancé, qui est sur les rails, c'est l'appel à projets pour le développement de master en anglais qui rentre dans la volonté, dans le choix politique d'internationalisation de notre université, pour lequel, pour l'année universitaire en cours, le projet qui va être proposé est celui de dupliquer un ou deux masters 2. On ne pourra pas, pour cette année, aller au-delà. Donc l'appel à projets va porter sur un ou deux masters 2 qui existent déjà et qu'on va proposer de dupliquer en langue anglaise.

Tout ceci rentre dans le cadre d'une stratégie qui, à terme, aura pour objectif de créer *de novo* de véritables masters en anglais mais c'est quelque chose que, techniquement, on ne peut mettre en place que dans le cadre de la prochaine construction, de la prochaine campagne d'agrément de nos maquettes qu'on déposera donc à l'automne 2015 pour 2017. En attendant, on reste sur un autre format qui est de faire évoluer un ou deux masters 2...

M. Dereux.- Dupliquer, cela veut dire que tous les cours vont recommencer en langue anglaise ? C'est cela que cela veut dire ?

Le Président.- Oui, cela veut dire qu'on prend un master qui, actuellement, existe en français et on le dédouble en anglais.

M. Dereux.- On le dédouble ?

Le Président.- Oui. Alain, on peut actuellement difficilement faire autrement compte tenu de l'état de la loi en vigueur.

M. Dereux.- Moi, je suis plutôt favorable à la duplication parce que cela permet aux étudiants francophones d'avoir la possibilité d'un temps d'adaptation pour continuer sur certains modules en français ; commencer à en suivre en anglais et si cela ne se passe pas bien, pouvoir assister à la version française.

Le Président.- Oui, tout à fait. La difficulté, c'est que cela a un surcoût par rapport à une offre qu'on construirait d'emblée en langue anglaise. Simplement, actuellement, la loi ne permet pas de construire, en tout cas pas facilement, de construire d'emblée des masters en anglais. En tout cas, c'est encore un petit peu plus compliqué que cela. Le ministère nous laisserait le faire et fermerait avec beaucoup de pudeur les yeux, sauf que l'on est dans une situation où, si on le faisait maintenant, puisqu'on est en cours de contrat, on doit demander l'accord du

ministère et que le ministère, puisqu'on lui demande son accord, ne peut pas fermer les yeux. Donc la seule façon qu'on ait trouvée, c'est de dupliquer en anglais des parcours existant actuellement en français, et cela, on a la liberté de le faire. Cela veut dire que l'établissement va devoir assumer un surcoût financier mais on a budgété cela, c'est prévu, parce que cela participe de notre ambition de développer des cursus en anglais. Donc on va, bien sûr, débattre de ceci dans la prochaine commission de la pédagogie qui va être une commission mixte, commission de la pédagogie et commission internationale. On va en parler au prochain Conseil scientifique et au prochain CEVU, et puis la fiche de lancement de l'appel à projets sera bien entendu, soumise au prochain conseil d'administration du 18 décembre et, ensuite, l'appel à projets sera lancé de façon formelle.

Pierre Pellenard.

M. Pellenard.- Est-ce qu'on est assuré d'avoir un flux d'étudiants suffisant ? Du coup, ce sera sur la base du volontariat, mais ils pourront choisir ou non l'enseignement en anglais.

Le Président.- Oui, c'est une des difficultés. On va voir actuellement quelles sont les réponses qu'on reçoit mais, évidemment, on essaiera d'être attentif à ce que les projets sélectionnés soient des projets sur lesquels on ait des flux d'étudiants suffisants.

M. Pellenard.- Parce qu'il y a un coût supplémentaire.

Le Président.- Oui, tout à fait. Que cela puisse intégrer un nombre d'étudiants suffisants. Bien sûr.

Alain ?

Mme Gerrer.- Excusez-moi de vous interrompre. J'aurais voulu juste vous préciser, vous avez remarqué qu'on n'a pas de sténotypiste cette fois-ci, qu'on va essayer de fonctionner uniquement avec des enregistrements, mais cela impose une grande discipline. Il faut absolument que vous allumiez vos micros et que vous vous présentiez avant de prendre la parole, s'il vous plaît. Merci.

Le Président.- Merci, Marie-Geneviève.

M. Dereux.- Oui mais le but quand même de dupliquer en anglais, c'est de pouvoir justement faire venir les étudiants hors zone francophone. Donc le flux est à créer venant aussi d'autres pays d'Europe au moins. Parce que c'est là-dessus quand même qu'on a un fort retard.

Le Président.- Tout à fait. Tout à fait. Donc cette année, on lance cet appel à projets sur, on estime, un ou deux... On n'anticipe pas un nombre de réponses important parce que c'est quand même une ingénierie pédagogique complexe. On a provisionné de quoi en financer un ou deux, pas plus. On doit aussi rester mesuré pour des raisons financières. Mais en tout cas, l'idée, c'est qu'on se lance résolument dans cette politique d'internationalisation. Vous savez qu'on a ouvert, à la rentrée passée, là en octobre, le master trinational avec l'université d'Opole en Pologne et l'université de Mayence autour du droit européen. Là, l'idée est bien qu'on relance un

ou deux M2 à la rentrée prochaine et qu'ensuite, on rentre dans une logique de création *de novo* de masters internationaux, mais cela sera dans le cadre de la future maquette qu'on déposera à l'automne 2015.

Voilà donc un bon projet.

Avec ce que Marie-Geneviève vient de vous indiquer, vous voyez, l'appel à projets « Pédagogie numérique », qui est un véritable élan, qui a été pris en charge par Déborah Arnold, avec vraiment beaucoup de maîtrise, cet appel à projets sur les masters en anglais et ce qu'on va vous soumettre dans le cadre de ce conseil sur la chaire industrielle, sont vraiment trois projets de rénovation, de modernisation et d'innovations pédagogiques importants pour notre université.

Je voudrais vous dire aussi un mot rapide du projet d'université de Bourgogne Franche-Comté. Comme promis, je saisis tous les conseils, toutes les opportunités données pour tenir la communauté informée. Dire que les choses avancent bien. Elles avancent dans deux domaines actuellement. D'une part, la commission mixte qui travaille sur les statuts s'est déjà réunie une fois, c'est cela Annie ? Une première fois dans de bonnes conditions de dialogue. D'autre part, on a réuni une deuxième commission qui travaille - alors, ce n'est pas que l'université de Bourgogne Franche-Comté mais pour l'instant, c'est l'université de Bourgogne Franche-Comté mais qui aura vocation à s'élargir - et qui travaille sur la cartographie scientifique dans la perspective de la candidature à l'Idex. Et là encore, tu peux peut-être nous dire quelques mots, Annie, mais je crois que les choses avancent dans de très bonnes conditions de dialogue.

Mme Vinter.- Dans les deux cas, tout se passe bien. Donc la première réunion sur la cartographie Recherche sur l'ensemble du site, donc ensemble Franche-Comté, (UFC, UTBM, ENS2M) et la Bourgogne, a eu lieu ce matin, en fait. Elle a lieu en deux temps, et la prochaine aura lieu ce lundi puisqu'on n'a pas réussi à mettre ensemble tous les acteurs en même temps mais on tenait à ce que tous soient là. Donc on a finalement dédoublé la réunion. On a commencé à travailler sur une cartographie qui soit commune et qui permette de positionner l'ensemble des laboratoires sur les deux sites dans des axes thématiques qui soient les mêmes. *Grosso modo*, on a repris... enfin, on a pris comme base ce que l'on avait élaboré sur le site bourguignon et on a décliné ces axes en rajoutant des identificateurs lorsque ceux-ci ne permettaient pas d'intégrer toutes les spécificités de la recherche franc-comtoise. On a aussi déterminé une méthodologie de travail pour avancer dans les prochains mois.

Le Président.- C'est très important qu'on puisse avancer, d'une part, sur la structuration de l'UBFC, la question des statuts, mais également sur l'Idex qui est vraiment une ambition interrégionale qui est forte. Encore une fois, j'ai le sentiment que le dialogue et la connivence mutuelle des deux établissements sont excellents. Pour ma part, j'ai travaillé deux heures cette semaine avec le Président de l'université de Franche-Comté en tête-à-tête. On a commencé à échanger sur le contenu qu'on souhaitait donner à l'UBFC sur l'organisation administrative. Je ne peux pas vous donner plus de détails parce que c'était un premier échange, mais ce premier échange a été, là encore, très confiant. Et je dois dire qu'on partage vraiment la vision de ce vers quoi on veut s'orienter. Donc à ce stade, je vous le dis avec à la fois beaucoup de confiance mais beaucoup de prudence parce qu'on sait que ce sont des chantiers qui sont difficiles, mais pour l'instant, je pense qu'on peut

tous être très raisonnablement optimistes sur l'évolution de ce chantier de construction de l'université de Bourgogne Franche-Comté.

On voulait vous dire un petit mot aussi, peut-être, Marie-Geneviève, sur les élections aux conseils d'école de l'ESPE.

Mme Gerrer.- Oui, juste pour vous informer que les élections ont eu lieu jeudi et vendredi derniers, donc les 13 et 14 novembre. Que les résultats ont été proclamés à la suite de la réunion du comité électoral vendredi et mis en ligne tout de suite après, donc vendredi après-midi.

Et puis un dernier point, en ce qui concerne l'UFR Médecine, on vient de faire un essai de tablettes pour les épreuves classantes du concours PACES et le doyen de l'UFR Médecine, Monsieur Huet, ainsi que toute l'équipe qui s'est impliquée dans le dispositif, voulaient chaleureusement remercier l'équipe de la DSI pour sa disponibilité et ses compétences techniques apportées afin que cet essai soit couronné de succès. Il y a eu, bien sûr, des petits problèmes techniques à régler mais, dans l'ensemble, l'opération s'est déroulée avec succès et le doyen voulait vraiment remercier tout particulièrement l'équipe de la DSI.

Le Président.- Voilà qui est fait et cela figurera donc au compte-rendu du CA et Marie-Ange et son équipe pourront en être officiellement informées.

Voilà, en gros, les informations générales qu'on souhaitait tous les deux vous apporter cet après-midi. Donc on peut prendre quelques minutes si vous voulez et si vous avez des questions complémentaires à nous poser sur ces points d'information. S'il n'y a pas de questions particulières, on va rentrer dans l'ordre du jour avec l'approbation du PV du CA du 23 octobre.

II) Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 23 octobre 2013

Mme Gerrer.- Concernant le procès-verbal du conseil d'administration du 23 octobre, est-ce que vous avez des points à formuler, des informations à donner, des choses à corriger ? Non ? Je vous propose de passer au vote.

Qui refuse de prendre part au vote ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité, merci.

Unanimité (20 pour)

II bis) Désignation d'un nouveau représentant de l'université de Bourgogne au Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique de l'ESPE suite à la démission d'un des membres

Le Président.- Alors, on doit maintenant traiter un point qui est le point II bis dans notre ordre du jour, qui est un point qui a trait précisément au conseil d'école de l'ESPE, Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education, dans la mesure où dans le conseil d'école et dans le collège B du conseil d'école, Monsieur Jake Murdoc a été élu. Or, Monsieur Murdoc faisait partie des personnalités que j'avais proposées

qui avaient été validées par notre CA pour siéger au conseil d'orientation scientifique et pédagogique. Et les textes indiquent qu'on ne peut pas siéger dans les deux conseils. Monsieur Murdoc, dès qu'il a été élu, a donc démissionné de son siège au conseil d'orientation scientifique et pédagogique. Il me revient donc de vous proposer le nom d'une personnalité qui pourra le remplacer, qui est Monsieur Max Noubel qui est maître de conférence, qui est musicologue et qui intervient à l'ESPE et dans le département MEEF sur les formations musicales. Donc si vous avez des questions, on peut répondre.

Laurence ?

Mme Maurel.- Oui, je vais profiter, Alain, de ce nouveau point à l'ordre du jour qui a été transmis assez tardivement aux membres du CA pour faire quelques remarques sur ces premières élections dans l'ESPE.

D'abord, pour signaler que lors du dépouillement, la FSU avait fait une remarque sur le risque de rupture de parité dans les conseils avec la candidature dans le collège D de Monsieur Murdoc qui était, comme tu viens de le rappeler, par ailleurs, désigné comme membre du COSP par les membres du CA. Monsieur Murdoc a choisi de rester dans le Conseil d'école et de démissionner du COSP. Il n'y aura donc pas de rupture de parité mais cela doit donc nous amener à désigner aujourd'hui quelqu'un d'autre à sa place.

Je voudrais également faire quelques remarques générales sur ces élections.

Après avoir été créées dans l'urgence, les ESPE, les statuts de chaque ESPE, celle de Bourgogne n'échappe pas à la règle, sont en ce moment même écrits en petit comité et en excluant les personnels de l'ESPE.

Les élections dans toutes les ESPE en France – et la nôtre, malheureusement, n'a pas échappé à la règle – se sont déroulées dans des conditions d'urgence et de confusion qui nous permettent aujourd'hui de parler de très mauvaises conditions de déroulement.

Les dates d'élections choisies à la hâte ont laissé peu de temps aux personnels pour s'informer entre l'annonce des listes électorales, la parution des listes de candidats et le vote. Ainsi, en Bourgogne, la parution des listes s'est faite par affichage pour les étudiants et les enseignants, pour certains un jour avant le vote, pour d'autres deux jours avant le vote, laissant peu de place à une réelle campagne garante d'une démocratie.

Les électeurs des collèges des personnels n'ont pas reçu de convocation individuelle comme, pourtant, précisé dans l'arrêté électoral, sinon un courriel du président le 12 novembre, les invitant à voter le 13 pour les étudiants et le 14 novembre pour les étudiants et les personnels.

Je constate que les personnels d'autres composantes pour qui il y aura des élections fin novembre ont, eux, reçu une convocation individuelle.

Troisièmement, les listes électorales ont été constituées dans la plus grande opacité et sur des critères fluctuants selon les universités. Je rappelle que j'ai moi-même ici demandé lors de notre dernier CA quels étaient, par exemple, les critères de calcul des heures des professeurs d'écoles maîtres formateurs et que je n'ai toujours pas, à ce jour, obtenu de réponse à cette question. Je réitère donc notre incompréhension du résultat du calcul des heures qui ne semble toujours pas correspondre aux heures effectuées par ces collègues dans notre composante.

De ce fait, l'écrasante majorité d'entre eux – effectivement, un seul professeur des écoles maître formateur a été considéré comme électeur de cette

composante – se sont vus refuser le statut d'électeurs. Cette situation semble totalement contradictoire avec la volonté qui a présidé à la création des ESPE, souhaitant accorder une plus grande part aux formateurs de terrain dans la formation.

Nous nous retrouvons donc aujourd'hui pour ce collège D, collège des personnels du ministère de l'Education nationale, avec un siège non pourvu, ce qui n'est guère étonnant quand on sait justement qu'un seul professeur des écoles maître formateur a été reconnu dans ce collège pour le premier degré et que l'on connaît la très faible participation des collègues en service partagé pour le second degré.

Quatrièmement, les élections se sont déroulées des jours où nos étudiants de master 2 MEEF étaient en stage dans des établissements parfois éloignés de leur site de formation. Je rappelle que j'avais également alerté sur ce point lors de notre dernier CA. Il n'est donc pas étonnant de constater qu'il n'y a eu, par exemple, aucun vote étudiant sur un des sites MEEF de l'ESPE et le faible pourcentage de votants dans le collège étudiant.

Dernier point, la fausse bonne idée de mettre en place une parité par collège sans tenir compte de la réalité d'un corps enseignant qui, dans l'ex-IUFM, est de façon écrasante féminisé, a conduit dans de nombreux collèges à établir des listes incomplètes.

Comme la FSU l'avait annoncé en essayant d'alerter le Rectorat et la Présidence sur ces questions, ces élections constituent selon nous un déni de démocratie.

Le Président.- Jean-Baptiste répond et puis je répondrai ensuite à certains points. Vas-y, Jean-Baptiste... Jean-Baptiste Baccon.

M. Baccon.- Je vais prendre la parole en tant que représentant étudiants. C'est vrai que, sans non plus encenser ce qui vient d'être dit, la participation des étudiants était plutôt faible. Le fait que les étudiants soient en stage le jour du scrutin était regrettable mais, au-delà de cela, les étudiants de l'ex-IUP Diderot n'ont pas pu voter non plus puisqu'ils n'avaient pas de bureau de vote dans leur bâtiment d'enseignement et quand ils ont fait le déplacement pour aller voter, leur carte d'étudiant n'était pas à jour parce que pour mettre à jour leur carte d'étudiant, ils doivent se rendre dans un autre bâtiment de l'université qui est situé à plusieurs minutes. Donc simplement, pour les prochains scrutins, il serait bon de faire en sorte que ces étudiants qui étudient au bâtiment Chabot-Charny puissent mettre à jour leur carte d'étudiant avec la vignette auprès de leur secrétariat habituel. C'est quelque chose qui m'a été remonté aujourd'hui et qui serait une bonne chose pas compliquée à mettre en œuvre pour faciliter la démocratie étudiante.

Le Président.- C'est une bonne remarque, Jean-Baptiste, dont on tiendra compte.

Je voudrais simplement répondre d'une façon globale. On est d'accord, Laurence, avec le fait que le calendrier de l'ESPE a été un calendrier rapide. Pour autant, je pense que pour ce qui est des élections, et même s'il peut y avoir quelques petits points comme ceux que soulève Jean-Baptiste, en termes de calendrier, on a quand même affiché l'arrêté électoral dans les bureaux de vote le 18 octobre pour des élections qui avaient lieu le 13 et le 14 novembre. Donc c'est un délai qui peut sembler raisonnable. Beaucoup d'universités ont eu des calendriers d'élections à

l'ESPE qui étaient beaucoup plus compactés que le nôtre. Dans certaines universités, les élections ont eu lieu au tout début du mois de novembre, juste après les vacances de Toussaint, avec donc des campagnes électorales pendant les vacances de Toussaint, ce qui est probablement encore plus préoccupant que ce que tu as relevé. Donc, dans le cadre des contraintes qui étaient les nôtres, puisque l'Etat souhaite que les conseils d'école soient en place pour le mois de décembre, je pense qu'on a, au contraire, cherché à se donner le maximum de temps.

Pour ce qui est, effectivement, des critères qui permettent d'inscrire les professeurs des écoles maîtres formateurs, tu avais effectivement posé cette question au dernier conseil d'administration, la règle est de 48 heures, dans le service annuel. Donc tous les services ont été examinés un par un pour chacune et chacun des collègues qui ont souhaité se faire inscrire. Effectivement, il n'y avait qu'une seule collègue qui entrait dans ce cadre. On a même tenu compte des heures qui sont dites « de troc », qui sont des heures qui sont échangées entre les personnels de l'université et les personnels qui sont sous la responsabilité de l'académie. Donc on en a tenu compte et malgré cela, on avait effectivement une seule personne qui pouvait être inscrite. C'est un fait. Et on ne pouvait pas inscrire davantage de monde.

Pour le reste et pour ce qui est des élections, je voudrais simplement rappeler que la commission électorale consultative s'est tenue comme elle doit se tenir le lendemain de l'élection, donc le 15, le vendredi, et que cette commission a été saisie de toutes les remarques qui pouvaient être faites et que cette commission a validé la procédure, ce qui fait que j'ai pu proclamer les résultats. Il y a quand même une commission qui *in fine* valide ces résultats.

Aujourd'hui, on peut dire, *modulo* effectivement quelques points que vous avez soulevés, que ces élections se sont déroulées, qu'elles ont été validées et donc on est en situation de pouvoir mettre en place le conseil d'école au tout début du mois de décembre comme l'Etat nous le demandait. Ce qui est quand même une excellente chose pour ce chantier et je vous rappelle qu'il y a des ambitions qui sont fortes autour de l'ESPE, d'une façon générale au niveau national, et une ambition spécifique dans notre université, en Bourgogne, puisque l'ESPE a dépassé le cadre de l'ex-IUFM pour intégrer les métiers de la culture, pour intégrer le Centre d'Innovation Pédagogique et d'Evaluation pour ajouter cette dimension particulière de l'ingénierie pédagogique et de l'évaluation qui vont être tellement importantes et pour intégrer le Département des Sciences de l'Education qui va nous apporter aussi cette dynamique de recherche dans le domaine des sciences de l'éducation à l'ESPE, et je trouve qu'arriver à faire cette synthèse dans une composante unique est un beau défi collectif pour nous tous.

Laurence ?

Mme Maurel.- Oui, juste une question encore, Alain. Du fait de ce collège D qui n'est pas complet puisqu'il y avait deux sièges et qu'il n'y a qu'un siège qui a pu être pourvu, j'imagine qu'il va y avoir de nouvelles élections dans ce collège. Serait-il possible, avant ces nouvelles élections dans le collège, non pas de connaître le nombre d'heures que les PEMF doivent faire puisque nous savons effectivement que c'est 48 heures, mais simplement quel est le mode de calcul des heures qu'ils font dans l'ESPE, au Rectorat ?

Le Président.- Vous avez les critères, Marie-France.

Mme Mathieu.- Oui, j'ai la liste précise que je vais vous lire. Ils comprennent principalement des préparations de stage des étudiants master MEEF 1^{er} degré, des ateliers de pratique pédagogique, les accueillants stages, les visites de stage, les soutenances de stage, la participation au groupe de référence. Peuvent s'y ajouter les heures d'enseignement dispensées dans le cadre de la préprofessionnalisation des étudiants de L2 et L3 de l'uB se destinant au métier de l'enseignement et de la formation, les cours dispensés à l'ESPE, la formation de formateurs.

Je pourrais vous la passer.

Le Président.- Merci, Marie-France. Est-ce que vous avez d'autres questions sur ce point de l'ordre du jour, donc ce point II bis qui porte sur l'ESPE ? Pas d'autre remarque ? Pas d'autre question ?

Donc je soumetts formellement à votre approbation la désignation de Monsieur Max Noubel au COSP, donc au conseil d'orientation scientifique et pédagogique, de l'ESPE, en remplacement de Monsieur Jake Murdoc.

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ? Donc une, deux, trois abstentions.

Est-ce qu'il y a des refus de vote ?

Très bien. Donc le COSP est complet.

18 pour, 3 abstentions

III) Débat d'orientation sur l'autonomisation financière des laboratoires de recherche

Le Président.- On va donc pouvoir aborder le point 3 de l'ordre du jour qui est ce débat que je souhaite porter devant le conseil d'administration sur l'autonomisation financière de nos laboratoires.

Je voudrais vous indiquer rapidement les éléments qui me poussent à faire cette proposition. Vous savez qu'actuellement, nos laboratoires sont budgétairement rattachés à des composantes de formation. C'est-à-dire qu'actuellement, et à l'exception du Centre des Sciences du Goût et de l'Alimentation qui bénéficie d'une unité budgétaire qu'on avait appelée « unité budgétaire recherche », qui avait été mise en place il y a quelques années, en dehors de la situation particulière donc du CSGA, les laboratoires n'ont pas de visibilité et d'autonomie financière et ils sont nécessairement rattachés à l'unité budgétaire d'une composante de formation.

A mon sens, ceci, sur le strict plan financier, a un certain nombre de conséquences qu'il serait bon que nous puissions corriger.

La première conséquence est une conséquence d'ordre, je dirais, administratif, financier et technique, qui tient au fait que l'ingénierie financière des grands programmes de recherche, dans le monde actuel du début des années 2010, est extrêmement complexe puisqu'elle fait souvent appel à des sources de financement qui sont des sources de financement multiples où on peut très bien sur un même programme de recherche voir s'ajouter aussi bien des financements internes de l'université à travers le BQR, des financements d'origine régionale à travers des programmes comme le PARI, des financements d'origine nationale à travers l'ANR, des financements d'origine européenne à travers des programmes cadres, des financements d'origine nationale dans le cadre des PIA, et des financements privés dans le cadre de partenariats industriels.

Par ailleurs, à cette diversité des sources de financement, vient s'ajouter le caractère pluriannuel, d'une part, des programmes de recherche qui sont souvent des programmes sur deux, trois, quatre ou cinq ans, et l'asynchronisme des sources de financement puisque, parfois, je dirais même souvent, les différentes dotations financières n'arrivent pas la même année, et ceci pose aussi des difficultés importantes.

Or, pour gérer cette complexité financière dans un certain nombre de situations, ce sont les antennes financières de composante qui sont des antennes financières de composante de formation historiquement, traditionnellement, qui assurent ce service d'aide à la préparation au montage financier des dossiers et de suivi des dossiers. Or, les composantes travaillent en termes financiers selon des règles qui sont complètement différentes puisque, pour l'essentiel, la formation est financée exclusivement par la dotation globale de fonctionnement, donc une dotation d'Etat, et que pour l'essentiel, la formation est une dotation récurrente chaque année avec, en gros, le même cycle et les mêmes montants. D'une façon générale, les collègues qui sont en charge du suivi des dossiers financiers ont été formés sur la base des mécanismes de financement anciens de la formation, mais n'ont pas été formés aux exigences des programmes de recherche actuels. Cette raison est donc, pour moi, une raison importante pour pousser à mettre en place des filières de prise en charge de la recherche au plan financier qui soient distinctes de celles de la formation.

Un deuxième argument sur le plan strictement financier, qui est un argument qui est un petit peu entre parenthèses actuellement, mais dont on a beaucoup parlé il y a quelques années, est la question du mandat de gestion unique. Vous savez que nos grosses unités de recherche sont des UMR, pour la plupart – cela peut être des UMR Ub-CNRS ou Ub-INRA ou Ub-CNRS-INRA – et que cette diversité des opérateurs financiers est un facteur supplémentaire de complexité dans la gestion, et que ceci avait conduit il y a quelques années à proposer que les grosses UMR aient un mandataire de gestion unique qui pourrait être soit l'université soit un grand organisme de recherche.

Il est tout à fait clair dans ce contexte que les directeurs d'UMR, confrontés à ce choix de l'opérateur financier, en l'état actuel, choisiront de faire gérer leurs unités par les grands organismes de recherche et probablement pas par l'université parce que les grands organismes de recherche se reposent sur des personnels qui sont spécialisés et donc qui ont une expertise plus importante et que, de ce fait, le suivi de la formation et de la recherche dans les grands organismes, je crois qu'il faut qu'on soit lucide, est meilleur que celui que l'université peut apporter.

Cette question du mandat de gestion unique, on en parle moins, mais il est certain qu'elle reviendra sur le tapis et je voudrais que, quand elle reviendra sur le tapis, on ait pu évoluer, nous, dans nos pratiques financières pour que, nous, universités, on soit en situation d'offrir aux directeurs d'UMR un service support financier qui soit de même qualité que celui que peuvent offrir les grands organismes de recherche.

Pour cela, je pense que le chemin pour y arriver est progressivement de conduire à une autonomie financière de nos laboratoires qui permette aux laboratoires de décider eux-mêmes de leur politique financière et de gérer eux-mêmes la préparation de leurs programmes, de suivre eux-mêmes le déroulement de leurs programmes de recherche, avec des personnels qui soient spécifiquement formés à cet effet.

Je pense que c'est important pour la qualité de notre recherche, pour la réactivité de notre recherche, pour l'ambition donc de recherche que l'on peut avoir et je pense que c'est important aussi au jour du choix éventuel d'un mandataire de gestion unique, c'est quand même important aussi en termes d'image, d'identité et de politique de l'université parce qu'une université qui ne se verrait plus confier la gestion de grands programmes de recherche, nécessairement et politiquement, perdra du poids dans le paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fort de ces deux arguments et de ces constats, je voudrais proposer que progressivement, nos laboratoires puissent accéder à l'autonomie financière. Je sais que c'est un débat qui est complexe. Que c'est d'abord politiquement délicat puisqu'on passe d'un rattachement à des UFR à une autonomie financière. C'est donc quelque chose de très engageant, qui touche au plus profond de l'identité de l'établissement.

Cela ne fait pas consensus, j'en suis bien conscient. C'est la raison pour laquelle on a engagé un débat très large depuis quelques semaines et je ne vous étonnerais pas en vous disant que les directeurs de composante, dans leur immense majorité, sont opposés à cette proposition.

Pour autant, je souhaite qu'on avance. Mais compte tenu des difficultés techniques qu'on rencontrera probablement, compte tenu du fait qu'il n'y a pas de consensus absolu, la proposition que je vous ferai au CA du 18 décembre, c'est qu'on progresse doucement dans ce chantier et que 2014 soit une année expérimentale et qu'en 2014, on rentre dans ce débat avec trois laboratoires, deux grosses UMR CNRS qui sont l'ICB et l'ICMUB, pour lesquelles l'autonomie financière ne devrait pas poser de difficultés parce que ce sont des laboratoires déjà très structurés et qui ont des personnels CNRS de qualité qui ont cette expertise, et un autre laboratoire pour qui l'autonomie financière est susceptible d'être moins simple, le LEAD, parce que, pour l'essentiel, le LEAD actuellement est géré par l'antenne financière commune aux cinq UFR de Sciences humaines et sociales, et que déplacer la gestion financière du LEAD sur le laboratoire va probablement nous ouvrir un certain nombre de difficultés.

Précisément, c'est ça, l'idée. C'est qu'on rentre dans une phase expérimentale et qu'il ne faut pas qu'on ait que des cas faciles dans l'expérimentation sinon elle ne vaudra rien dire. Donc on a un cas qui risque d'être un petit peu plus difficile mais, bien entendu, c'est quelque chose que l'on fait avec le plein accord des directeurs de laboratoire.

On en est donc là à ce stade. Je voudrais qu'on puisse débattre de cela. Et comme je voudrais que l'information soit pleine et entière et parce que je sais que certains doyens me soupçonnent de ne pas tout dire, je vais tout dire. Il est certain que dans mon esprit l'autonomie financière des laboratoires est quelque chose qui peut et qui, à mon avis, devrait conduire à une autonomie pleine et entière des laboratoires dans un nombre d'années à déterminer, probablement je dirais 5, 7 à 10 ans. Je pense que, dans un paysage d'enseignement supérieur et de recherche extrêmement compétitif, il faut qu'on donne aux laboratoires qui sont de plus en plus de gros laboratoires résultant de l'agrégation d'anciennes petites unités, un poids politique dans les universités identique à celui des composantes de formation. Pour cela, il serait bon qu'à terme, on ait des laboratoires qui soient des composantes de plein exercice exactement comme le sont les UFR actuelles.

Je pense que c'est important parce que c'est quand même clairement les laboratoires qui vont, via la formation doctorale, être porteurs d'une partie importante de l'identité des établissements. Que la plupart des laboratoires maintenant ne sont

plus des petits laboratoires de composante, mais que pour l'essentiel ce sont de gros laboratoires qui accueillent des enseignants-chercheurs venant de plusieurs composantes et que le schéma un petit peu ancien de dire : « il y a tel laboratoire est le laboratoire d'une composante » est un schéma qui est devenu complètement obsolète et j'imagine assez bien que d'ici cinq à dix ans, on puisse mettre en situation que nos laboratoires, devenus de très gros laboratoires, puissent peser et être des partenaires politiques et des constructeurs de la politique de l'établissement au même titre que les UFR. Il est donc évident que l'autonomisation financière progressive peut être une étape vers la construction de ce dispositif.

Mais pour l'heure ce qui sera soumis le 18, ce n'est pas cela. Je le dis parce que je voudrais partager avec vous cette vision. Pour l'heure, ce n'est pas cela que l'on fait. C'est l'autonomie financière, c'est trois labos, c'est expérimental. Le reste, c'est l'avenir qui dira si c'est une bonne idée et si la communauté souhaite s'y engager.

On a déjà débattu de cette question en Conférence des directeurs de composantes, en Conférence des directeurs de labo, en CS, en CEVU. Je voudrais qu'on en parle aujourd'hui de façon très libre en CA. On va remettre ce point à l'ordre du jour du Congrès du 12 décembre, cette fois-ci en présence de tous les élus, et ensuite, je ferai une proposition de vote au conseil d'administration du 18 décembre.

Donc la parole est aux membres du CA sur cette question.

Pierre Pellenard.

M. Pellenard.- Pour le deuxième point soulevé, c'est une perspective, on a compris, sur sept à dix ans. Est-ce que cela voudra dire qu'à terme, les UFR deviendront des UF et que tout le pouvoir de recherche sera entièrement distribué aux laboratoires de recherche, ce qui posera sans doute un problème, un potentiel danger par rapport au recrutement sur les postes d'enseignants-chercheurs de BIATSS ou de contrats Doc éventuellement ?

Le Président.- Tel que je vois les choses, ce qui fait qu'une UFR est R, ce n'est pas simplement le fait qu'un labo est budgétairement rattaché à l'UFR. C'est fondamentalement, à mon sens, le fait que les enseignants-chercheurs sont enseignants-chercheurs et que dans leur mission, il y a une mission formation et une mission recherche. Et tant qu'on aura des enseignants-chercheurs pour lesquels on construira des profils avec un profil formation et un profil recherche, je ne vois pas de danger de cette déconnexion. Les UFR resteront R parce que leurs personnels resteront des chercheurs pour moitié de leur temps et de leurs missions.

Je crois qu'il ne faut pas avoir cette lecture. A mon avis, ce qui fondamentalement fait et continuera de faire que les UFR sont R et qu'elles devront toujours se préoccuper de recherche, c'est le fait que les personnels enseignants-chercheurs ont 50 % de leur mission sur la recherche. C'est le fait que c'est peut-être déjà dans la loi mais cela est clairement dans la future loi qui réforme le cadre national des formations, c'est que sur tous les masters, devront obligatoirement se mettre en place des conseils de perfectionnement, qui devront associer l'équipe pédagogique et l'équipe de recherche qui est en appui de ce master. C'est dit clairement dans le cadre national des formations tel qu'il est en train de se construire. Et troisièmement, c'est le fait, et c'est un des éléments positifs de cette réforme, que le Conseil académique va associer l'équivalent du CS et du CEVU précisément pour que, sur toutes les grandes orientations stratégiques que prend l'établissement, ces

orientations puissent être prises dans une instance qui débat à la fois de la formation et de la recherche.

Donc, pour moi, le cœur du lien entre la formation et la recherche est là et il n'est pas dans le fait qu'un labo est budgétairement rattaché à une composante. Je trouve que c'est artificiel. Je trouve même que c'est un peu contre-productif parce que se contenter de cela pour dire : « on fait le lien formation/recherche », je pense que cela peut empêcher de se poser les bonnes questions sur la nature du lien formation/recherche. Je n'ai pas d'inquiétude là-dessus. De toute façon, tant que nos métiers seront mixtes, les laboratoires de recherche devront se soucier de formation et les unités et les UFR continueront à se soucier de recherche.

Laurence Maurel.

Mme Maurel.- Je suis un petit peu étonnée de ce qu'on envisage à six ou sept ans parce qu'à ma connaissance, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche n'a pas remis en cause notre organisation administrative qui est une organisation administrative en UFR. Donc si, effectivement, la simplification des circuits administratifs financiers est nécessaire, on le sait tous, on vit tous les difficultés que cela pose, il nous semble que d'autres solutions pour cette autonomisation financière des labos doivent être envisagées. J'ai bien dit « d'autres solutions que cette autonomisation financière ».

Le problème majeur qu'on peut voir poindre, c'est celui du recrutement des enseignants-chercheurs. Comme tu le disais tout à l'heure toi-même, Alain, dans le profil de recrutement d'un enseignant-chercheur, il y a un profil enseignement et un profil recherche, et on sait combien déjà il y a parfois des difficultés à définir un profil commun entre les laboratoires et les besoins de formation des UFR. Il me semble que cette autonomisation va alourdir ces difficultés et proposer deux types d'enseignants, deux types de composantes, puisque c'est cela que tu envisages, et pour ma part et pour notre part, nous considérons cela peut-être comme dangereux pour l'avenir de l'université.

Si on ajoute à cela la modulation de service, on voit bien vers quoi on va et c'est assez inquiétant.

Le Président.- Bien. Merci. Je vois peu d'éléments précis, Laurence, dans ce que tu indiques. Je vois une crainte un petit peu générale que je peux comprendre mais je vois peu d'éléments techniques précis auxquels te répondre sur ton intervention.

Alain Dereux.

M. Dereux.- Oui, je pense qu'effectivement, là, on a affaire à une expérimentation pertinente qui soulève, on va dire des craintes, qui ne sont, à mes yeux, pas du tout fondées. Comme le Président l'a déjà mentionné, il faut quand même se rappeler que les acteurs des laboratoires sont en énorme majorité aussi des enseignants et quand il s'agit du CNRS, de l'INRA ou de l'INSERM, en général, ils donnent même aussi, ils contribuent à donner des cours, en général, dans des niveaux masters. Ce n'est pas une réforme administrative de structuration de notre mode de fonctionnement financier qui va remettre en cause le lien entre formation et recherche. D'autant plus que, en tout cas dans mon secteur, je peux vous affirmer que les masters Recherche en Sciences et techniques sont tenus à bout de bras par les laboratoires. Donc comme les moyens ne suffisent pas pour assurer dans des masters où il y a des impératifs de technicité très élevés, ce n'est pas la dotation qui

sert à l'enseignement, la dotation de fonctionnement, qui permet de faire cela. S'il n'y a pas d'adossement de la formation à la recherche, il n'y a pas de master. Et inversement, dans un labo qui n'a pas de master associé, de près ou de loin, à ses activités, il n'y aura pas de thésard et il n'y aura plus de recherche.

Donc je pense quand même qu'il faut rester raisonnable. Il n'y a pas dans cette réforme de danger ou de remise en cause entre formation et recherche. Les personnes restent les mêmes. C'est simplement une action qui va essayer d'alléger les circuits de traitement des dossiers financiers qui sont déjà assez lourds et assez compliqués comme cela. Je vais donner un simple exemple : pour un ordre de mission, est-ce qu'il faut que le directeur de labo, le directeur de département, le directeur d'UFR, président d'université signent, est-ce qu'il faut vraiment quatre signatures ? Sur pas mal de cas, on est aux confins du ridicule. On est avec des méthodes qui n'empêchent pas de toute façon quelqu'un qui voudrait passer entre les mailles du filet de passer. Donc on essaie d'être plus efficace et de justement permettre aux collègues de passer plus de temps sur la recherche et l'enseignement.

Le Président.- Merci, Alain. Alors, Olivier et ensuite Louis.

M. Lalouette.- Je suis l'administrateur du CSGA pour ceux qui ne me connaissent pas. Quand on parle d'expérimentation, cela fait finalement trois ans que l'expérimentation existe avec notre laboratoire et j'ai la faiblesse de penser que cela fonctionne plutôt pas mal et qu'en termes de réactivité par rapport aux services de l'université, cela fonctionne bien. On a recruté cette année un enseignant-chercheur. Les gens du laboratoire et l'UFR concernée ont été bien évidemment associés. Il y a eu un réel échange pour que le recrutement réponde à la fois aux besoins de formation et, bien évidemment, aux besoins du laboratoire de recherche. Il faut sortir aussi un peu de l'université. Je sais que vous le faites pour beaucoup. Le CNRS, l'INRA ont déjà ce mode de fonctionnement avec leurs laboratoires. C'est-à-dire que l'autonomie financière, quand on est en UMR, on travaille en autonomie sur le budget CNRS, sur le budget INRA et, pour moi, sur le budget universitaire. Pour des laboratoires qui actuellement sont rattachés à des UFR, c'est vrai qu'ils sont dans un mode de fonctionnement qui n'est pas habituel dans nos organismes. On est plus réactif. On répond mieux aux attentes des chercheurs parce que, malgré tout, la recherche, c'est cela. Et l'appui à la recherche dans nos laboratoires, c'est réellement être au plus près des préoccupations des chercheurs et des enseignants-chercheurs. Très honnêtement, il ne faut pas avoir peur de cette évolution qui ne peut être que positive pour l'université, pour les laboratoires.

Le Président.- Merci, Olivier. Louis.

M. de Mesnard.- On comprend bien la volonté de simplifier les circuits administratifs et c'est vrai que parfois ils sont vraiment beaucoup trop lourds, avec le paradoxe, comme l'a dit Alain Dereux, qu'il n'y a souvent pas de contrôle en réalité. Il y a des tas de signatures, mais cela n'apporte rien, ces signatures supplémentaires. Dans certains secteurs, cela doit être vrai. Je pense qu'effectivement, pour les deux gros instituts qui se lancent, cela doit être certainement très vrai. Maintenant, dans d'autres secteurs, par exemple en SHS, il y a un pôle de gestion qui, à mon avis, fonctionne bien. Peut-être que le LEAD est un cas particulier, donc je ne vais pas parler du LEAD. Mais pour les autres labos, il me semble que cela fonctionne relativement bien. De toute façon, on n'ira jamais vers un très gros laboratoire en

Sciences humaines. Cela n'aurait pas de sens. Ou deux très gros laboratoires en Sciences humaines. Donc je crois que le fonctionnement avec le pôle donne satisfaction. Clairement, les circuits administratifs ne sont pas trop longs. On peut dire que cela fonctionne bien.

D'un autre côté, ce qui est quand même peut-être redouté, je ne dis pas que cela va se faire, mais peut-être redouté, c'est quand même un éloignement trop grand de la recherche par rapport à l'enseignement si on allait vers des composantes laboratoires, et cela il faut quand même y veiller. Déjà on voit dans certains labos, dans le mien, *mea culpa*, cela peut se voir mais je pense que chacun doit se dire : « oui, cela pourrait se produire dans mon labo », que parfois le profil recherche est rédigé par le labo pour les recrutements et le profil enseignement par l'UFR. Ce n'est pas très satisfaisant. Donc on voit bien qu'une séparation progressive des préoccupations de recherche et d'enseignement, c'est un risque, cette histoire-là. Cela pourrait se produire. Donc il faudra bien y veiller si on évoluait. Tu as dit dans cinq à dix ans, on ne sera peut-être, nous individuellement, plus là pour en discuter, je n'en sais rien, mais en tout cas, c'est quelque chose qu'il faut avoir en tête dès maintenant. Il faut que l'enseignement et la recherche restent bien liés l'un à l'autre pour les recrutements et puis pour le fonctionnement, comme cela a été dit par plusieurs intervenants : le support aux diplômés, les diplômés qui sont supports de labo, etc.

Le souci d'éviter la fuite d'activité vers le CNRS parce qu'on ferait gérer par le CNRS ou l'INSERM, etc., c'est un vrai problème. On constate en Sciences humaines qu'un certain nombre de collègues font gérer leur contrat par la MSH. On en a parlé dans la réunion des directeurs de labo et on voit déjà le risque, c'est-à-dire que cela déshabilite les labos à concurrence du montant des contrats traités. Dans leur rapport d'activité, le contrat n'apparaît plus et c'est la MSH qui en fait état Pourquoi pas ? La MSH est un organisme que tout un chacun doit soutenir et qui a un directeur qui s'en occupe bien, etc. Mais est-ce qu'il faut aller vers ce fonctionnement-là ? Donc il faudra veiller à être très prudent et faire en sorte que l'activité ne parte pas des labos, ne parte pas de l'université de Bourgogne et garder l'activité sur place me semble une préoccupation tout à fait importante. Merci.

Le Président.- Merci, Louis, pour ces remarques. Je voudrais rapidement faire un petit commentaire à l'intervention d'Olivier Lalouette parce qu'en pratique, le CSGA est précisément la première unité dans laquelle on soit rentré dans ce type d'expérimentation, il y a plusieurs années. Et on a fait cela quand j'étais VP Finances et dans mon esprit déjà, et on l'a fait précisément à l'acmé pratiquement de la discussion politique sur le mandat de gestion unique. Et à ce moment-là, effectivement, c'était un petit peu audacieux, on avait décidé - parce que si j'ai bonne mémoire, au CSGA, il y avait des chercheurs de l'UFR SVTE, de Pharmacie et peut-être de Sciences et Techniques, en tout cas, il y avait au moins Pharmacie et SVTE....

M. de Mesnard.- Sciences humaines aussi.

Le Président.- Et Sciences humaines. Voilà. Il me semblait qu'il y en avait trois, c'est cela. On avait donc détaché, en fait, les masses financières que géraient ces trois composantes au service du CSGA pour les mettre dans une unité budgétaire unique.

Vous vous rendez compte que le CSGA qui est une très grosse unité avait une partie de sa gestion financière en Pharmacie, une partie en Psycho, une partie en SVTE, une partie à l'INRA, une partie au CNRS. Comment est-ce qu'on peut raisonnablement imaginer qu'un directeur d'unité, qu'un gestionnaire d'unité puisse mener une véritable stratégie scientifique intégrée, avoir une vision politique un peu globale de sa recherche dans ce type de compte ? Et la décision qu'on avait prise était sous-tendue déjà par le type d'argument que j'essaie de vous développer aujourd'hui.

On n'a pas parlé de cela, Olivier et moi, mais je suis heureux de voir que pour l'instant, les premiers résultats de cette expérimentation semblent donner satisfaction. Alors, effectivement, c'est une expérimentation dans de bonnes conditions puisque c'est dans le cadre d'une très grosse UMR qui a déjà des personnels très professionnalisés mais, en tout cas, cette première piste d'exploration me conforte plutôt dans l'idée qu'on doit avancer dans ce sens. J'ai plutôt l'impression qu'on a aidé Luc Pénicaud à construire sa stratégie scientifique plutôt qu'on ne l'a gêné en procédant de cette façon.

Alain Dereux puis Olivier Lalouette.

M. Dereux.- Pour revenir sur ce lien de formation et recherche, il ne faudrait pas oublier que l'université a mis en place des dialogues objectifs/moyens et que je ne vois pas comment, dans ces circonstances, il est possible d'avoir un découplage entre les objectifs de formation et les objectifs de recherche. Ce dont on est en train de parler ici, c'est dans des laboratoires spécialement où il y a beaucoup de contrats qui sont fléchés, on va dire. Moi, je suis absolument certain que le directeur de l'UFR n'a aucune envie d'avoir le moindre regard sur le fait que le chercheur qui est impliqué dans « l'ANR Truc » est en train d'acheter je ne sais pas combien de grammes de perlimpinpin pour faire une expérience de chimie. C'est de cela qu'on est en train de parler surtout. C'est des bons de commande, des factures... C'est cela qui est l'enjeu majeur. Je comprends que le fait que l'UFR n'a pas à être une composante financière suscite des questions sur les profils de poste mais, enfin, on a quand même un garde-fou qui est plus qu'un garde-fou. On a une procédure qui est quand même bien huilée qui est le dialogue objectifs/moyens, et je ne vois pas comment l'université peut laisser passer entre les mailles du filet, une inadéquation entre profil formation et recherche dans la procédure existante.

Le Président.- Olivier.

M. Lalouette.- Je voulais faire deux petites interventions sur le fait que dans les unités, les chercheurs et les enseignants qui font partie des mêmes équipes travaillent, bien évidemment, en poursuivant les mêmes objectifs, dialoguent. Les enseignants-chercheurs soutiennent...

Un intervenant.- C'est révélateur.

M. Lalouette.- Non, ce n'est pas révélateur. C'est un travers de langage, mais les enseignants-chercheurs soutiennent justement les formations, c'est ce que je voulais mettre en évidence. Ils soutiennent les formations dans leurs programmes de recherche et ils défendent auprès du directeur du laboratoire leurs enseignements. Il y a des liens très forts, en l'occurrence avec Michel Narce, pour ne

pas le citer, sur certains masters qui posent question aux laboratoires et aux enseignements qui défendent justement ces formations. Donc l'échange existe dans les grosses unités. Après, peut-être faut-il mesurer, effectivement, selon la dimension des laboratoires, sans doute, il faut voir les forces en présence.

Et cela me permet du coup de rebondir sur ce que tu disais Alain. Pour le cas du CSGA, l'expérimentation, on a appris le 28 décembre qu'on avait l'autonomie financière à mettre en place au 1^{er} janvier. Donc c'est vrai qu'heureusement, on avait notre équipe, on va dire, assez solide pour faire face, mais on a fait face avec le soutien effectivement de la Maison de l'université et puis des autres établissements et cela fonctionne. Cela fonctionne. Et je pense que si on prend chacun des enseignants-chercheurs du CSGA, ils ne voient aucune différence par rapport au mode de fonctionnement qu'ils ont pu connaître dans d'autres laboratoires avant ou dans d'autres UFR. Ces réticences, je peux les entendre mais je les comprends de moins en moins de par mon expérience.

Le Président.- D'accord, très bien. Merci.
Pierre Pellenard puis Jean-Philippe Rolin.

M. Pellenard.- Pour réagir quand même. J'ai l'impression quand même qu'il y a un clivage assez important actuellement entre la recherche et l'enseignement sur les campagnes d'emploi. De temps en temps, il arrive d'avoir des profils qui sont en totale déconnexion avec les profils d'enseignement et j'imagine bien que si on va dans ce système dans les années à venir, cela ne fera qu'amplifier ce problème. Evidemment, cela dépend beaucoup des composantes concernées, des UFR et des laboratoires. Mais il y a quand même un réel danger, un réel risque qu'il faut souligner. Il faudra peut-être travailler sur ces aspects, mais pas déconnecter totalement l'aspect recherche, à mon avis, des UFR.

Le Président.- On a d'autant moins l'intention de le déconnecter que vous avez en la personne d'Annie Vinter une vice-présidence à la formation, au lien formation-recherche, qui matérialise précisément le souci qu'on a d'assurer cet ancrage, ce lien entre la formation et la recherche. C'est nous qui avons créé, qui avons mis en place cette vice-présidence qui montre bien que premièrement, cette dérive qui pouvait..., ce risque de séparation des préoccupations est quelque chose qui existait déjà antérieurement et que ce n'est pas parce que précisément un labo est budgétairement rattaché à une composante que cette chose-là, que ce risque de dérive n'existe pas. Je dis cela parce que c'est aussi à l'établissement de s'organiser, de mettre en place les procédures de nature politique pour que ce risque n'existe pas. Et ce qu'Alain disait et le travail que fait Annie dans le cadre de sa vice-présidence, c'est : on a les dialogues d'objectifs et de moyens qui permettent d'entendre tout le monde et, au bout du compte, c'est le rôle régulateur de la vice-présidence, de la gouvernance de l'établissement, que de veiller à ce que le lien entre la formation et la recherche soit fait. Là encore, la volonté politique doit s'exprimer. Annie, tu veux intervenir.

Mme Vinter.- Oui, là, je peux juste compléter. C'est clair que l'instance cruciale du point de vue de la régulation au niveau de l'établissement, ce sont les dialogues d'objectifs et de moyens et le suivi de ces dialogues. C'est à ce moment-là que l'on entend et que l'on met ensemble vraiment enseignement et recherche. Et il est hors de question que cela ne soit pas mis ensemble. Typiquement, Olivier, tu fais

allusion à un recrutement que vous avez eu récemment. Mais l'année d'avant, on a fait échouer ce recrutement parce que vous n'aviez pas suivi, enfin, parce qu'on a estimé, puisque le directeur du laboratoire n'était pas de cet avis, on a estimé qu'il n'y avait pas eu de coordination suffisante entre formation et recherche, et la partie formation avait été laissée pour parent pauvre. Pour nous, elle n'était pas suffisamment remplie. Donc le suivi sur l'articulation des deux dimensions est vraiment au travers des dialogues d'objectifs et de moyens et tout ce qui va après jusqu'au moment du recrutement. Et là, on a un œil certain. Et c'est vrai que quand c'est complexe, cela demande un vrai dialogue entre les formations, les UFR et le laboratoire, et on arrive à le faire.

Le Président.- Jean-Philippe Rolin.

M. Rolin.- Je n'entends pas beaucoup de contradictions dans les propos qui sont en train de se tenir. Tout le monde dit : « Il faut être un peu vigilant ». On l'est déjà. La preuve, puisqu'une instance spéciale a été créée pour, et qui vient d'œuvrer, on vient de nous le rappeler à l'instant, l'an dernier. Pour le futur, je rejoins assez ce qui a été dit par Alain Dereux tout à l'heure. Ce sont les mêmes personnes qui siègent dans les conseils de labo ou dans les conseils d'UFR et dans toutes ces instances et ensuite dans les conseils de l'université. Donc rester vigilant, je suis assez d'accord avec Louis de Mesnard. Pourquoi pas ? Pourquoi ne pas l'être ? Restons vigilants. Mais le fait qu'un labo ne soit plus un sous-objet financier de la composante, je ne vois pas en quoi cela gêne le fonctionnement général de l'université, bien au contraire. Je n'y vois que des avantages.

Le Président.- Merci, Jean-Philippe. D'autant plus que, à nouveau, je vous le répète, à partir de l'année prochaine la validation finale des campagnes d'emploi va se faire dans le cadre du Conseil académique qui est précisément une instance dont la finalité est d'accrocher et d'assurer politiquement ce lien entre la formation et la recherche et qu'en Conseil académique, quand on validera ensemble les profils de poste, on aura la lecture pédagogique et la lecture de recherche qui se feront strictement dans le même temps d'analyse et donc, bien entendu, les profils devront être des profils intelligemment construits en termes de liens formation/recherche.

Pas d'autre remarque ? C'est important que tout le monde puisse s'exprimer. Je suis ravi, on est dans un débat qui est vraiment tout à fait approfondi et c'est bien ainsi...

Alain Dereux.

M. Dereux.- En fait, ce qui est comme enjeu, en tout cas pour moi comme directeur de laboratoire, c'est d'avoir un contact plus direct avec l'administration centrale pour éviter les écueils, dans lesquels on tombe régulièrement, de retard de justification, ce genre de choses, de justification de projet qui entraîne des pertes financières, des ennuis à la queue leu leu, comme cela. La structure actuelle, en tout cas du point de vue financier, appelle à ce qu'elle soit réformée et revue parce que, visiblement, les circuits de *monitoring* interne sont soit trop longs soit inefficaces. Je place beaucoup d'espoir dans le fait de raccourcir la distance entre les services financiers centraux de l'université et un laboratoire que j'ai l'honneur de diriger qui a quand même un budget de l'ordre de 8 millions d'euros. Rallonger les circuits dans ce cadre, c'est source d'erreurs et d'ennuis divers et variés qui vont jusqu'à la perte de subventions.

Le Président.- Tout à fait.
Marie-Geneviève.

Mme Gerrer.- J'aurais voulu juste prendre la parole en tant qu'ancien doyen. J'ai trouvé complètement ridicule et une perte de temps considérable que de devoir justement signer des ordres de mission pour le laboratoire ou de signer des achats de documents, de livres, pour le laboratoire TIL, alors que je n'avais pas du tout suivi la cohérence de recherche qu'il y avait derrière. Et de même, par exemple, hier, en conseil d'UFR, on a donné quitus, on a donc approuvé des prix de colloques, etc., sans avoir suivi exactement la manœuvre et la cohérence de recherche qu'il y a derrière. Je trouve qu'au contraire, c'est justement le moment d'abandonner cette logique qui n'est pas une logique, ce circuit qui n'est qu'administratif au sein des UFR et justement réfléchir à une réflexion pertinente, à une coordination pertinente entre formation et recherche qui ne soit pas qu'administrative et qui ait beaucoup plus de sens.

Le Président.- Je voulais dire que Marie-Geneviève a absolument raison. En réalité, face à cette situation, il va falloir qu'on retrouve des mécanismes qui permettent de bien assurer le lien profond entre la formation et la recherche. Ce n'est pas parce qu'un doyen signe un bon de commande que ce lien existe.

Jean-Philippe puis Dominique.

M. Rolin.- Je suis content de l'intervention de Marie-Geneviève parce que je voulais entendre ce que disent les directeurs ou les anciens directeurs. On vient d'entendre une voix ici. Donc tu as dit en introduction qu'ils n'étaient pas chauds pour cette affaire. Quelle est la critique ou l'inquiétude majeure ?

Le Président.- Il y a beaucoup de critiques qui sont des critiques de principe, on va dire, parce qu'ils sont doyens et qu'ils sont un petit peu inquiets de la situation. Néanmoins, il y a des faits un petit peu objectifs qu'il va falloir qu'on prenne en compte. Par exemple, il y a la question des ordres de mission quand même qu'il ne faut pas qu'on occulte et qui a été exprimée en CEVU également, et en CS je crois aussi. Parce que le système auquel on est en train de réfléchir avec Marie-France sur les ordres de mission, serait de dire que quand les crédits sont engagés pour une mission au titre de la recherche, et donc signés par le directeur du laboratoire, c'est le directeur de labo qui signe l'ordre de mission. Bien sûr, il va informer la composante. Quand les crédits sont engagés par le doyen parce que la mission se fait au titre de la formation, c'est le doyen qui signe l'ordre de mission, mais il informe le directeur de labo. On était sur cette vision. Mais on m'a fait quelques remarques qui ont du sens et qu'il va falloir qu'on prenne en compte, du style : il y a aussi des missions sans frais, il y a aussi des ordres de mission à la demande de structures qui ne sont ni la composante ni le laboratoire, c'est vrai. Et puis il y a quand même des personnes qui tiennent à ce que dans tous les cas de figure, le doyen signe l'ordre de mission sous l'argument que sur des missions qui sont longues, par exemple, il y a un risque que les enseignants-chercheurs n'aient pas suffisamment scrupuleusement assuré la prise en charge de leurs enseignements.

Moi, là-dessus, franchement, je pense qu'il faut aussi qu'on fasse confiance aux enseignants-chercheurs et qu'on n'a pas de principe à exprimer une suspicion

qu'un collègue va partir 15 jours en mission sans se préoccuper de ses étudiants. On va dire que, comme dans toutes les communautés humaines, il y a des comportements déviants mais je ne suis pas sûr que ce soit le principal. Voilà, cela a été exprimé.

Il y a un autre point qui a été exprimé auquel on doit être attentif c'est celui de la responsabilité sur les locaux puisqu'actuellement, ce sont les doyens qui assurent la responsabilité sur les locaux. Cela veut dire qu'il faudra qu'on trouve des solutions pour que les directeurs de laboratoire, dans l'optique - on n'en est pas là, là, on parle d'autonomie financière - mais dans l'optique où les laboratoires deviennent des entités autonomes, il faudra aussi qu'on transfère la responsabilité sur les locaux au directeur de laboratoire.

Il y a aussi la question de qui est responsable des aspects hygiène et sécurité dans les laboratoires qui, pour l'instant, sont faits, si j'ai bien compris, sous la responsabilité des doyens puisque les labos sont dans les locaux qui sont les locaux d'une composante. Mais on voit bien à quel point c'est archaïque, ce système.

M. Dereux.- Quand j'ai été nommé directeur, j'ai eu droit à une formation du CNRS. Le CNRS - alors, j'entends bien, ce que tu dis est certainement vrai du point de vue de l'université - mais un directeur d'unité du CNRS est censé aussi être responsable pour les personnels CNRS y compris dans les locaux du labo et par rapport aux équipements qui se trouvent dans ces locaux. Il y a une zone de flou là-dedans qui fait qu'en pratique, un directeur d'unité est déjà responsable. En tout cas, quand il s'agit d'une UMR, pour la tutelle qui n'est pas l'université, que ce soit l'Inserm ou le CNRS – l'INRA, je ne sais pas mais je présume que c'est pareil –, pour les grands organismes, c'est le directeur d'UMR qui est responsable, sauf si c'est vraiment le toit qui s'écroule, auquel cas c'est l'hébergeur qui est responsable, mais tout ce qui ne touche pas l'infrastructure du bâtiment lui-même, tout ce qui est placé dans les salles pour les grands organismes, c'est le directeur d'unité qui est censé être responsable.

Le Président.- Oui, Louis, je vais te donner la parole mais je voudrais finir de répondre. En fait, sur cette question de la responsabilité en matière d'hygiène et de sécurité, je pense qu'il y a une espèce de chevauchement actuellement de responsabilité selon que c'est le contenu ou le contenant, tu vois ? Ce sont des points qui indubitablement devront être clarifiés si on évolue vers l'autonomie.

Et puis quand même la question majeure et l'obstacle majeur qui a été soulevé par les directeurs de composante, c'est la question qu'on aborde aujourd'hui du risque de césure entre la formation et la recherche qui préoccupe tout le monde, à juste titre, donc cela sera à nous de trouver des éléments de réponse. Voilà, en gros, les remarques qui ont été faites.

Louis.

M. de Mesnard.- Un point qu'il faudra quand même bien surveiller aussi, c'est : est-ce qu'on a les compétences dans les labos pour cette gestion ? Parce qu'il y a de gros labos là. Alain Dereux donnait son budget. Je veux dire qu'en Sciences humaines, c'est 10 ou 100 fois moins, c'est peut-être 200 ou 500 fois moins. Mon labo, le CNRS donne 10 000 € royalement. Vous voyez ? Donc les gestionnaires, ceux qui font de la gestion, du management, ont décidé d'arrêter avec le CNRS, entre autres, parce qu'on en a marre de remplir des dossiers pour des sommes aussi

faibles. Bon. Est-ce que les labos auront du personnel pour cela ? C'est pour cela que je parlais du pôle. Peut-être que le CREGO, l'équipe de gestion avec l'IAE, pourra se débrouiller. Je pense que les autres labos de Sciences humaines hors LEAD, dont je ne parle pas, eux, manifestement n'ont pas toujours le personnel. Au LEG, en ce moment, on a une personne mais qui va prendre sa retraite et qui est très compétente. Mais les autres labos ont-ils ces moyens ? Là, ce sont des moyens en personnels BIATSS qui doivent être suffisamment formés, etc. Donc on risque d'avoir, un économiste dirait, des coûts fixes par labo très importants et donc il faut quand même garder, comme on fait en Sciences humaines peut-être, des pôles de gestion, etc., ce qui me semble nécessaire. Alors, le lien enseignement/recherche est bien une des préoccupations, tu l'as signalé, on a quand même cette inquiétude-là.

Le Président.- Dominique, je te laisse répondre sur cette question.

M. Delmas.- Oui, juste pour répondre à cette question. C'est une très bonne question. C'est même la question essentielle de ce débat parce qu'en fait, là, on parle d'autonomisation financière, et le but de cette autonomisation financière c'est : quid des petits laboratoires ? Les petits laboratoires n'ont pas de personnels BIATSS. Donc comment faire pour bien gérer ? De plus, nous sommes, vous l'avez vu, à emplois stables. On ne va pas créer d'autres emplois. Donc la seule façon de pouvoir arriver à gérer une complexité importante des contrats de recherche pour les petits laboratoires est d'avoir des plates-formes financières spécialisées. Comme on est toujours à moyens humains constants, la seule façon, c'est qu'un certain nombre de laboratoires qui sont des gros laboratoires, qui ont, comme l'ICMUB ou l'ICB, déjà un personnel qui est capable de gérer tous ces fonds importants, tous ces programmes de recherche importants, cela va dégager un certain nombre de contrats et de temps pour les plates-formes qui sont les personnes qui étaient déjà au sein des UFR et qui avaient, en plus de la gestion de la pédagogie, en plus de la gestion des petits laboratoires, en plus ces gros laboratoires à gérer, va dégager du temps pour pouvoir ainsi mieux former peut-être des personnes au sein de ces plates-formes pour, ensuite, aider ces petits laboratoires. Et on arrivera certainement, au fur et à mesure des années, à avoir également une autonomisation financière de ces petits laboratoires qui essayent d'exister eux aussi. Il faut en tenir compte.

Le Président.- Tout à fait, et le corollaire de ce que dit Dominique, c'est que si on veut constituer des plates-formes de services support mutualisés entre les petits laboratoires, cela présuppose une politique de ressources humaines un peu ambitieuse parce que cela sous-entend qu'à un moment donné, devront s'opérer des redéploiements de personnels, je crois qu'il faut être clair, qui viendront probablement des antennes financières des composantes pour venir soutenir des antennes financières dédiées aux laboratoires, c'est normal. Mais cela veut dire que si on veut être respectueux des personnels, il faut se donner le temps, et c'est pour cela qu'on a besoin de temps aussi pour mener ce type de chantier parce que cela ne peut être conditionné que par une vraie politique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences en détectant les collègues qui ont envie de s'engager dans ces évolutions, en leur apportant des formations qui sont les formations nécessaires. Et cela, ce sont nécessairement des chantiers qui se déroulent sur quelques années, qui ne peuvent pas se dérouler rapidement. Donc j'ai bien

conscience du fait que ce type de chantier se déroule sur plusieurs années. Simplement, il y a bien un moment où il faut qu'on donne le départ de ces évolutions. Et le moment me semble venu.

M. Delmas.- Juste peut-être pour conclure, puisqu'Alain parlait tout à l'heure des justifications de convention, il faut savoir qu'à l'heure actuelle, on est à peu près à 2 millions en ce qui concerne les justifications. Alors, peut-être que 2 millions, sur une somme globale de 192 millions, ne représentent pas énormément, mais pour vous dire que cela représente près de 40 postes sur le plafond 2. Ce qui est quelque chose d'absolument énorme pour un établissement qui est en déficit de 150 postes. Voyez un petit peu. C'est quelque chose quand même qui est très parlant.

Le Président.- Tout à fait. Merci. Alors, est-ce que chacun s'est suffisamment exprimé ?

Oui, Pierre.

M. Pellenard.- Une dernière question. Est-ce qu'on est dans une démarche on va dire classique, nationale ? Qu'en est-il des autres universités par rapport à cette autonomisation des laboratoires ? Est-ce qu'on est en phase pilote, un peu test, par rapport aux autres universités ou pas ?

Le Président.- Alors, c'est une très bonne question. On n'est pas dans une démarche expérimentale nationale. Pour autant, il se passe des choses ailleurs, dans d'autres universités. D'abord, la loi du 22 juillet ouvre la possibilité d'autonomisation des laboratoires puisqu'elle dit que les composantes internes peuvent être de différents types. Ce ne sont pas seulement des UFR, mais d'autres structures peuvent devenir des composantes internes. Elle ouvre donc la possibilité qu'un laboratoire devienne une composante interne en tant que telle. D'autre part, dans les universités qui ont fusionné, dans les fusions comme Nancy-Metz ou les fusions comme Strasbourg ou les fusions comme Aix-Marseille, il y a des évolutions du périmètre qui sont en train de se produire à travers des collègiams ou à travers d'autres changements de périmètre. Donc il y a des choses qui se passent.

Sur le type d'expérimentation sur laquelle nous sommes, nous, qui est vraiment très expérimentale, encore une fois, ce qu'on va vous demander le 18 décembre, ce n'est pas que l'université de Bourgogne décide que ces laboratoires deviennent des composantes autonomes, c'est : nous décidons que sur trois laboratoires, on entre dans une politique en 2014 d'autonomie financière, c'est tout. Sur ce type de chantier, à ma connaissance, il n'y a pas d'évolution homologue. Peut-être y en a-t-il sans que j'aie l'information. Marie-France, en fait, a pris en main le chantier de contacter ses collègues au niveau national, précisément pour savoir ce que sont les éventuelles expérimentations au niveau national. Mais il est certain que dans les universités qui fusionnent comme, par exemple, Nancy-Metz, tout a été rebrassé en grands collègiams ou en grands pôles de recherche. Il y a eu des mouvements de destruction/reconstruction. Il y a des choses qui se sont passées. Voilà. Et je pense qu'à Nancy-Metz, d'une certaine façon, il me semble qu'il y a une séparation de la formation et de la recherche en termes de composantes internes. Je crois.

Mais Marie-France pourra vous apporter des réponses plus précises. Ce qu'on a convenu, c'est que pour le vote du 18 décembre, on ait des éléments plus précis justement sur ce qu'est le paysage national dans ce domaine. Mais encore

une fois, je souhaitais qu'on ait ce débat où on se projette dans l'avenir et dans la vision qu'on peut avoir de nos labos dans l'avenir mais, pour l'instant, la seule question, c'est expérimentalement trois labos, étant entendu que si cela se passe bien, on vous proposera l'année prochaine, à la même époque, d'étendre l'expérimentation à d'autres laboratoires et donc, petit à petit, de faire boule de neige comme cela. Et la question de l'autonomie éventuelle des labos est une question qui ne se posera que dans un pas de temps plus long.

Il va falloir aussi que l'on intègre à tout ceci, et là il y a des inconnues qu'on ne mesure pas bien, les évolutions liées à l'université de Bourgogne Franche-Comté qui peuvent impacter ce chantier. Les évolutions qui vont être liées à l'Idex dans lequel on va être obligé de travailler avec des partenaires hors université de Bourgogne Franche-Comté. Voilà. Donc on a aussi cette part d'inconnues dans l'évolution future de notre structuration de recherche.

Merci beaucoup, en tout cas, pour ce débat vraiment très apaisé, très approfondi et qu'on poursuivra donc tous ensemble le 12 décembre après-midi à l'occasion du Congrès où, cette fois-ci, on sera avec le CS, le CEVU, le CT, les doyens et les directeurs de labo. Ce sera vraiment l'occasion d'un dernier débat collectif le plus approfondi possible.

IV) Compte-rendu des travaux du CT du 14 novembre 2013

- Nouvelle organisation des services

Le Président.- On peut donc avancer maintenant dans l'ordre du jour avec le compte-rendu des travaux du comité technique du 14 novembre. Et c'est donc Samuel Mercier et Marie-France Mathieu qui vont venir à vous pour vous présenter ces travaux du comité technique.

Très rapidement, je vous en représente le contexte. Le contexte est celui de l'organigramme de notre université, de l'organisation administrative de notre université, avec la volonté dans laquelle nous étions de regrouper les services administratifs, souvent morcelés, souvent trop morcelés, en grands pôles, et vous savez que nous avons eu au cours du printemps passé une première approche de cette évolution administrative et de cette évolution en pôles qui n'avait pas pu aller à son terme parce qu'à ce moment-là, le CHSCT et le CT, considérant que les choses avaient peut-être été trop rapidement, avaient donné un avis défavorable et je n'avais pas voulu passer en force par rapport à l'avis du comité technique, ce que j'aurais pu faire juridiquement. Juridiquement, le comité technique donne un avis et même si cet avis est négatif, je peux convoquer un deuxième CT et passer en force malgré un avis défavorable. Je n'ai pas voulu le faire, parce que ce n'est pas la façon, l'idée que je me fais d'un dialogue social respectueux de tous dans un établissement comme le nôtre. Nous avons donc convenu que la Directrice Générale des Services avec le VP RH reprenne le dialogue avec les services qui vont donner naissance aux pôles, reprenne le dialogue avec les organisations syndicales pour qu'on puisse être en situation de proposer de revenir sur le chantier et de proposer quelque chose qui soit acceptable de tous.

C'est ce que Marie-France et Samuel ont fait au cours de ces derniers mois. On est actuellement sur une construction qui va se faire, si tout va bien, en 11 grands pôles administratifs, avec une bonne lisibilité administrative, et comme ce chantier est complexe, en réalité, et comme on l'avait promis en juillet, on a décidé d'avancer à un rythme différencié selon les pôles. Donc ce qu'on va vous présenter

aujourd'hui, c'est la situation des huit premiers pôles pour lesquels nous avons obtenu une validation du CHSCT et une validation du CT. Je vous indiquerai peut-être en fin de présentation ce qu'ont été les votes. Nous avons encore trois pôles pour lesquels, au moment où on est passé en CT et en CHSCT, les discussions n'étaient pas encore finalisées, et qui seront présentés au CHSCT du 6 décembre et au CT du 10, et si le CHSCT du 6 et si le CT du 10 valident la proposition faite sur les trois derniers pôles, on reviendra au CA du 18 décembre pour finaliser notre organisation administrative. Je vais laisser Marie-France et Samuel qui ont un duo qui est maintenant bien rôdé sur cette question et on pourra ensuite débattre de façon plus approfondie.

M. Mercier.- Merci, Monsieur le Président, pour ce préambule. Je souhaite rappeler effectivement, cela a été évoqué, qu'à l'issue de cette séance du CT et de l'engagement qui a été pris de retravailler ce projet, nous avons travaillé... Alors, je tiens à remercier Marie-France Mathieu parce que le Président me fait l'honneur de m'associer à ce travail. J'y ai participé mais c'est vraiment Marie-France Mathieu qui a donné aussi beaucoup d'impulsion de son côté dans les échanges, qui connaît bien mieux que moi, je pense, les modalités d'organisation de l'ensemble de ces pôles.

Nous avons, je pense, tenu à respecter l'engagement pris par le Président. Un groupe de travail s'est formé et nous avons eu de nombreux échanges. Je pense que tout le monde s'est félicité de la qualité des échanges lors de ce groupe de travail, lors de la restitution au comité technique. Je crois que chacun a pu s'exprimer, que toutes les craintes qui pouvaient être parfois légitimes, parce que dès que l'on touche à quelque chose ou que l'on entérine une situation déjà existante, bien sûr, les agents peuvent à différents degrés, avec des craintes de différentes natures, exprimer des réticences et peut-être avoir l'envie que perdurent certaines situations actuelles. Nous sommes donc très heureux de pouvoir vous présenter cette évolution à l'instant T, sachant que les échanges se poursuivent effectivement pour les trois pôles qui restent encore à finaliser mais je crois que c'est en très bonne voie. Vous avez reçu deux types de documents. Un document qui représente de façon visuelle l'organigramme général. Bien évidemment, il est prévu de mettre des liens pour aller davantage, avec plus de détails, sur le contenu de ce qui est exposé ici mais l'idée est de ne pas surcharger ce schéma.

Vous avez ensuite un organigramme fonctionnel, je précise bien, fonctionnel, par pôle et des fiches qui ont été réalisées et rédigées au sein des pôles avec une méthodologie commune de façon à pouvoir synthétiser l'ensemble, le contenu et la valeur ajoutée de chaque pôle.

Alors, peut-être quelques mots de commentaires sur ce premier organigramme. De façon classique, le Président, le cabinet, la direction générale des services, les conseils, mais nous avons souhaité pouvoir mettre en avant les pôles et les services associés et les missions et services concernés. Donc vous voyez la liste de la dizaine de pôles, onze, et puis les services associés ou les missions concernées.

Nous avons aussi souhaité inclure dans cet organigramme les partenaires de l'université. Bien sûr, cet organigramme est très réducteur au sens où il ne préjuge pas de la qualité et du volume des interactions entre ces services, entre ces pôles, avec les différents partenaires, etc. mais par souci de visibilité, nous avons souhaité mettre en avant des pavés et nous avons également recensé les UFR, écoles, instituts, écoles doctorales, laboratoires, « la mise en avant », si on peut parler de

mise en avant, la formulation : « 28 laboratoires et centres de recherche » a pu faire l'objet de discussions. Il ne s'agit, bien entendu, en aucun cas de dire que ces laboratoires sont déjà, cela fait transition avec le point précédent, en totale autonomie, mais il est extrêmement important pour l'université de pouvoir communiquer, notamment vis-à-vis de l'extérieur, sur l'existence de ces laboratoires. Donc un lien permet d'aller plus en détail sur le contenu de ces 28 laboratoires.

Je ne sais pas, Marie-France, si tu vois des choses à ajouter sur cet aspect.

Mme Mathieu.- Par rapport à ce qui vient d'être dit avec l'approche fonctionnelle, c'est plus une approche vers la lisibilité, en interne comme en externe, et vers la communication. Donc sur la droite, il y aura forcément des évolutions peut-être par rapport à certains libellés avec les évolutions statutaires, mais je le dis tout de suite, ce n'est pas une approche réglementaire, ce n'est pas une approche hiérarchique. Je souligne à nouveau que c'est une approche fonctionnelle qui est fondée sur la lisibilité. Je crois que cela va être le maître mot de la présentation.

M. Mercier.- Merci. Alors, le travail qui a été mené, qui a été repris, c'était pour chaque pôle de pointer les objectifs et les missions, d'explicitier la démarche qui allait être menée et, bien évidemment, de pouvoir échanger en totale liberté au sein du groupe de travail avec les membres des organisations syndicales. Tous les points qui pouvaient poser problème ont été passés en revue. La parole était très libre, et nous avons du coup, pu aboutir à ce document. Notamment, vous avez pour chaque pôle un organigramme fonctionnel puis une fiche qui permet d'aborder le contenu.

Sur le pôle Finances, ce pôle comprend bien évidemment la direction, il est en appui aux composantes, et contient 7 entités différentes. Il s'agit bien d'un organigramme fonctionnel, donc cela ne préjuge pas de la manière dont les choses vont se dérouler sur le plan hiérarchique, mais ces 7 entités différentes répondent aux besoins essentiels et aux missions essentielles du pôle, donc :

- les questions de budget. L'entité Budget qui correspond à l'élaboration du budget et au suivi de l'exécution budgétaire ;
- les recettes : l'émission des titres, le suivi des conventions « hors recherche », la centralisation des versements de taxe d'apprentissage ;
- la comptabilité analytique : le suivi, la responsabilité fonctionnelle de SIFAC, les processus de clôture comptable ;
- concernant la paye et les enquêtes : le déversement de la paye, l'analyse et l'exécution de la masse salariale, les enquêtes ;
- le financement de la recherche donc la gestion financière des conventions de recherche et de valorisation ;
- Europe ANR, c'est l'assistance financière pour les montages des dossiers de recherche européens et nationaux, le suivi financier de ces projets ;
- et puis l'antenne financière : le suivi et l'exécution budgétaire des services centraux, la gestion des frais de mission, des PPI transversaux, des crédits d'équipements pédagogiques.

Est-ce que tu vois des points, des choses à rajouter sur ce pôle ?

Mme Mathieu.- Simplement, que nous sommes partis des cinq unités existantes, avec comme nouveauté, le rattachement au pôle Finances de l'antenne financière et une nouvelle modalité de fonctionnement avec la mise en place de

l'unité Paye et Enquêtes par rapport au déversement de la paye notamment. Mais c'est vrai qu'on pouvait partir aussi de ce qui existait. De toute façon, quand cela marche bien, quand c'est lisible, on poursuit sur cette organisation. Donc là, je dirais deux évolutions, c'est tout, par rapport à l'organigramme fonctionnel.

M. Mercier.- Est-ce qu'on prend les questions par pôle ou à l'issue des documents ?

Le Président.- On peut peut-être prendre les questions pôle par pôle, oui. C'est plus simple. C'est ce qu'on a fait sur les conseils précédents. Donc si vous avez, à ce stade, des questions, eh bien, allez-y.

Jean-Philippe et puis Olivier.

M. Rolin.- Vous avez quasiment répondu, Madame Mathieu. Donc l'antenne financière, c'est une nouveauté. Comment cela marchait-il avant ? L'antenne financière, c'est...

Mme Mathieu.- Avant c'était rattaché aux Affaires générales. Elle existait, c'est une évolution dans le rattachement. Donc maintenant elle est rattachée au pôle Finances.

Le Président.- Olivier Lalouette.

M. Lalouette.- En ce qui concerne l'assistance aux projets pour le montage des dossiers de recherche européens, comment se fait-il que cela se situe au niveau du service financier et non pas au niveau du service de la Recherche ? Ma question va vers une lisibilité par rapport aux laboratoires pour savoir vers quel guichet se tourner au moment du montage d'un dossier. Et c'est vrai que là... Il faudrait peut-être voir comment articuler les choses pour que les laboratoires sachent bien vers qui se tourner. Est-ce le pôle Recherche qui se dirige vers le pôle Finances pour aider les laboratoires ? Est-ce que c'est le laboratoire qui lui directement doit savoir que pour le montage de son dossier, il doit aller vers le pôle Recherche et vers le pôle Finances selon le sujet à débattre ?

Le Président.- On est dans une situation qui est un petit peu le fruit de l'historique où le service Europe ANR avait été construit essentiellement sur la base d'une assistance financière à l'ingénierie financière. C'est le rationnel. Mais effectivement, il faudra qu'on clarifie pour les laboratoires le qui-fait-quoi. Actuellement, on est dans un dispositif où le service Recherche s'occupe de toute la partie amont mais n'intervient pas sur le montage financier des dossiers.

Mme Mathieu.- Vous avez vu, d'ailleurs, c'est pour cela qu'on a apporté du détail. Vous voyez juste en dessous, par rapport à la précision sur cette unité, vous avez bien la précision « assistance financière pour les montages de dossiers de recherche européens et nationaux » et « suivi financier de ces projets ». Alors, c'est vrai que la question nous a été posée aussi dans d'autres instances, avec la proposition donc de guichet unique. Mais enfin, là, il y a quand même une expertise financière qui justifie aussi le rattachement de cette unité au pôle Finances, et la complexité.

Le Président.- Alain Dereux.

M. Dereux.- Oui, enfin, moi, je suis engagé dans des projets européens depuis 2004 de façon continue. Le service vraiment concret qu'on peut attendre au niveau central de l'université et qui est absolument essentiel, c'est justement sur le plan financier et la justification des projets, des dépenses des projets. La justification finale notamment des projets européens, c'est assez compliqué. Pour moi, cela me paraît tout à fait pertinent que ce service, tel qu'il opère actuellement, soit positionné au sein du pôle Finances. Maintenant, l'assistance au montage de projets par rapport au contenu, à part le volet scientifique, il faut être lucide, l'université de Bourgogne ne peut pas assumer cela en central à l'heure actuelle. Cela doit rester l'initiative des chercheurs. Pour l'instant, même le CNRS n'est pas capable de vous offrir ce service, je dirais. Le CNRS, quand il offre un service d'accompagnement des projets ANR ou Europe, ne fait pas plus ni moins que ce que fait le service Europe ANR de l'université. Je dirais même que j'ai plus d'assistance au moment du montage financier du projet sur le volet financier du service Europe ANR université que ce que je peux avoir d'un grand organisme parce que, là, ils vous laissent vraiment tout seul. Ils interviennent uniquement quand vous avez décroché le contrat et qu'ils viennent chercher leurs taxes.

Le Président.- Très bien. Olivier Lalouette.

M. Lalouette.- Mon intervention était vraiment purement sur la lisibilité, pas sur les compétences, effectivement, des acteurs que je ne remets pas du tout en cause. Mais c'est pour le laboratoire et le chercheur lambda : à quel guichet je m'adresse, tout simplement ? C'est sans doute important de préciser les choses parce qu'on nous parle du pôle Recherche et pour l'Europe et l'ANR effectivement, il y a l'appui du service financier et comptable. Donc peut-être faut-il préciser les choses.

Mme Mathieu.- Et c'est pour cela, parfois cela paraît un peu surchargé mais on a décliné, c'est pour cela aussi qu'on a accompagné chaque organigramme d'une fiche explicative. A noter aussi, dans l'antenne financière, la gestion des PPI et le suivi.

Le Président.- D'autres remarques sur ce pôle Finances ? Donc s'il n'y en a pas, on passe au pôle suivant.

M. Mercier.- Peut-être rappeler parce que je suis passé vite sur la démarche, qu'on a parlé de concertation au sein du groupe de travail avec les organisations syndicales mais, bien évidemment, au sein de chaque pôle, il y a eu également des concertations, des échanges entre toutes les personnes impliquées. Parfois, dans certaines situations, il a bien fallu également qu'il y ait des ajustements d'un pôle à l'autre parce que certaines missions peuvent être...- vous soulevez le problème de la recherche au sein du pôle Finances, mais on fait de la finance aussi au sein du pôle Recherche - donc il a, bien sûr, été nécessaire parfois de consulter, d'ajuster les évolutions au mieux. L'objectif est d'apporter une valeur ajoutée au fonctionnement de l'établissement, de l'université, de l'institution et cela a demandé, effectivement, parfois des ajustements, des interrogations, des modifications par

rapport à ce qui pouvait avoir été conçu au premier abord. Les choses ne sont pas forcément toujours aussi simples qu'elles pourraient le sembler. Et l'engagement a été pris de ne pas conduire par cette évolution de l'organisation - il ne s'agit pas d'une évolution révolutionnaire, radicale, avec la constitution de ces pôles - mais l'engagement a été pris de ne pas modifier la situation des agents au sein de chaque pôle. Cela n'apporte pas de grosses modifications, sauf modifications souhaitées, sauf constitution de nouveaux services ou traitement de nouvelles opérations comme, par exemple, pour les PPI.

On peut passer au pôle Recherche. Là encore, cette proposition de réorganisation a été réalisée à partir de l'observation du fonctionnement du service pendant plusieurs semaines. Il y a eu des entretiens individuels réalisés avec l'ensemble des personnels et un certain nombre de demandes ont pu être mises en avant, problèmes qui peuvent être classiques, de circulation de l'information, notamment en interne vers l'externe autour des missions, des procédures, des ressources du pôle, ce qui provoque parfois des dysfonctionnements quand on traite le dossier, certains dossiers. Des délais plus longs pour l'instruction des dossiers, pour leur suivi. L'idée est donc ici d'introduire de nouvelles orientations, des propositions qui permettent d'améliorer les procédures, d'améliorer la visibilité de ce service auprès de tous, auprès des chercheurs, auprès des laboratoires, auprès des services administratifs de l'université, des partenaires extérieurs.

Alors, les missions du pôle sont :

- l'administration et la valorisation de la recherche,
- la scolarité des doctorants et HDR, et
- la zootechnie.

Le pôle Recherche assure :

- l'administration de ses activités de recherche et de valorisation,
- l'inscription,
- les soutenances,
- le suivi des doctorants,
- les formations doctorales,
- la préparation des travaux du conseil scientifique,
- le suivi du contrat d'établissement, des partenariats avec l'extérieur, avec les organismes de recherche, avec les collectivités territoriales.

Les entités qui peuvent être distinguées, c'est :

L'appui à la recherche, ce qui figure sur l'organigramme, donc :

- Centraliser les données des laboratoires,
- offrir un soutien aux chercheurs dans le montage et le suivi des programmes de recherche,
- garantir la validité des contrats,
- assurer la relation entre les financeurs et la présidence de l'université,
- accompagner les laboratoires dans leurs projets innovants, dans leurs relations contractuelles avec le milieu socio-économique.

C'est effectivement ce qui figure ici.

Le bureau des études doctorales s'intéresse à :

- la scolarité des doctorants et des HDR, relations bien évidemment importantes et étroites avec les écoles doctorales de l'université,
- le suivi des dossiers de scolarité,
- la mise en place de formations transversales pour les doctorants, et
- la gestion des doctorants internationaux et des HDR.

Enfin, la troisième entité, c'est la zootechnie. Il a semblé important d'intégrer cette équipe de l'animalerie centrale pour coordonner, poursuivre en matière d'hébergement, d'élevage des animaux, d'expérimentation, de protection animale, l'ensemble des locaux de l'université de Bourgogne. Donc c'est la coordination et le suivi d'hébergement d'élevage, la coordination et le suivi d'expérimentation et de protection pour les animaux.

Mme Mathieu.- Sur la zootechnie, on a mis toutes les fonctionnalités mais par rapport au pôle, c'est principalement par rapport au directeur, la gestion administrative et de la paye qui est assurée. Naturellement, comme c'est rattaché, il y avait lieu de donner toutes les fonctionnalités, y compris les fonctionnalités techniques.

Le Président.- Merci. Avez-vous des questions sur ce pôle Recherche ? Non, pas de questions. Donc on peut continuer.

Mme Mathieu.- Sur le pôle Formation, le principe, comme je l'ai dit tout à l'heure, là, c'est la lisibilité. Donc c'est assurer un guichet unique d'accueil, de l'amont à l'aval, pour la formation et le suivi des étudiants.

Donc vous retrouvez une unité « Service aux étudiants », avec :

- le conseil et l'accompagnement,
- les actions adaptées aux étudiants en difficulté,
- la documentation, naturellement, tout ce qui information/documentation et ressources mises à disposition, et
- tout ce qui a trait à la vie étudiante.

Ensuite, ce qui était appelé jusqu'à présent « Scolarité » mais qui en fait ne correspond pas aux inscriptions, c'est la réglementation et la gestion de l'offre de formation qui sont effectuées dans cette unité, avec :

- le pilotage et la gestion de l'offre de formation,
- l'appui fonctionnel aux composantes,
- la gestion des dossiers administratifs transversaux, et

les relations avec les partenaires – donc :

- les relations et actions partenaires,
- gestion des dossiers partenariaux,
- communication et mise à disposition d'outils numériques.

Le Président.- Merci. Clotilde Marseault souhaite poser une question et ensuite Jean-Baptiste Baccon.

Mme Marseault.- Oui, merci pour le travail. Sur ce pôle, je trouve que malgré l'objectif annoncé de lisibilité, ce n'est pas forcément très lisible parce que quand on regarde en macro au niveau de l'organigramme, on ne voit pas du tout la vie étudiante et, pour l'université, cela me semble dommage que ce ne soit pas plus lisible à l'extérieur. Si le but est aussi la communication vis-à-vis de l'extérieur, la vie étudiante est un point fort de l'université, et de l'université de Bourgogne en particulier. Que ce soit dans le pôle Formation, cela ne me dérange pas, mais que le pôle soit nommé « Formation et Vie de l'étudiant » ou « Formation et Vie universitaire », quelque chose qui indique que ce n'est pas juste la formation, qu'il y a aussi plein d'autres actions qu'il faut mettre en avant absolument.

Dans la partie « Services aux étudiants », encore une fois, je comprends ce qu'il y a derrière mais pour une personne extérieure qui n'a pas une connaissance fine de l'université, on ne comprend pas.

« Conseil et Accompagnement », c'est tout ce qui est orientation et insertion professionnelle, et je pense que si on mettait « Orientation et Insertion professionnelle », peut-être que cela aurait plus de sens pour une personne extérieure.

« Actions adaptées aux étudiants en difficulté », j'imagine que, derrière, il y a le handicap, derrière il y a aussi la réussite des étudiants décrocheurs. C'est...

Mme Mathieu.- C'est un organigramme. A côté de cela, vous avez une fiche explicative et puis après, quand l'organigramme sera définitivement constitué, vous aurez des bulles ou je ne sais quoi, des explications complémentaires où on dira ce qui est exactement fait.

Pour revenir sur ce que vous disiez par rapport au pôle Formation, oui, parce qu'au départ, on avait choisi de s'en tenir à des libellés de pôle assez courts.

Mme Marseault.- Oui, je comprends mais, du coup, on perd en lisibilité.

Mme Mathieu.- Mais je peux vous dire qu'on est en train d'y déroger pour quelques pôles. Donc là, effectivement, mettre « pôle Formation ». Après, il faut voir ce qu'on peut mettre parce que, vous voyez, il y a effectivement beaucoup de choses dans ce pôle.

Par rapport à tout ce qui est orientation et insertion, les relations, je dirais que cela va bien au-delà. Vous avez l'orientation et l'insertion.

Mme Marseault.- Oui mais dans « Conseil et Accompagnement », on reste tellement flou qu'on en oublie le contenu et c'est cela qui est dommage.

Mme Mathieu.- Après, il y aura un complément d'information...

Mme Marseault.- Oui, je vous fais confiance là-dessus...

Mme Mathieu.- Là, c'est un peu sec parce que c'est un organigramme, mais c'est vrai que ce sera agrémenté de compléments d'information.

Mme Marseault.- Juste par rapport aux autres pôles, dans certains pôles, c'est très très détaillé. Enfin, je prends le pôle Patrimoine, par exemple, que je ne maîtrise pas du tout donc je ne peux pas me prononcer dessus, mais voilà, on entre dans le détail tel que serrurerie, électricité, etc. Même pour quelqu'un qui ne connaît

pas, on voit bien de quoi il est question. Là, on est tellement macro qu'à la limite, il faudrait un détail plus fin de tout cela. C'est pareil, « Vie étudiante », cela me fait mal au cœur parce qu'il y a tellement de choses derrière qu'on oublie ce qui..., enfin si c'est un outil de communication..., si c'est un organigramme pour se faire plaisir, à la limite ça suffit. Si c'est un outil de communication extérieure...

Le Président.- D'accord.

Mme Mathieu.- Enfin, ce n'était pas uniquement pour se faire plaisir.

Mme Marseault.- Non, mais je suis provocatrice.

Mme Mathieu.- C'était quand même un outil qui puisse être utile pour notre organisation.

Mme Marseault.- Non mais, encore une fois, je relève la qualité du travail, mais il faut... Si on veut aller jusqu'au bout, cela mérite de...

Le Président.- Jean-Baptiste Baccon puis Madame Desseigne puis Pierre Pellenard.

M. Baccon.- Oui, même si je viens d'avoir une partie des réponses que je souhaitais parce que mon intervention va être dans la lignée de celle de Clotilde Marseault. C'est vrai que quand on voit pôle Formation, je me suis dit que... C'est marqué « projet » à côté du nom. Donc on n'en est peut-être qu'au projet du nom du pôle, mais je me suis livré là, en même pas dix minutes, à une vision de ce qui se faisait dans les autres universités et on a des directions « Formation et Vie universitaire » ou « Formation et Vie étudiante » où vraiment c'est visible. Là, c'est vrai qu'avec le simple mot « Formation », la vie étudiante reste au même niveau que l'ancien organigramme, c'est-à-dire un petit truc que l'on met dans un coin de côté pour faire plaisir et puis basta.

Mme Mathieu.- On peut proposer « Formation et Vie universitaire ».

M. Baccon.- Oui. Non, mais ça va très bien parce que la vie universitaire, du coup, englobe la vie étudiante et d'autres aspects. C'est assez large. C'est d'ailleurs ce qui s'est fait pour la commission Formation et Vie universitaire qui initialement dans les projets d'écriture de loi s'appelait commission Formation, on a ajouté la Vie universitaire parce que tout simplement cela a une raison, cela a une cohérence qui est là...

Mme Mathieu.- Tout à fait.

M. Baccon.- Donc ce n'est pas qu'une question de sémantique non plus. Il y a du contenu derrière.

Le Président.- Merci pour vos interventions qui vont contribuer à améliorer grandement les choses. Madame Desseigne.

Mme Desseigne.- Oui, pour « Documentation et Ressources », si, derrière « Documentation », c'est « bibliothèque », je préférerais qu'on mette « Bibliothèque ». Cela serait beaucoup plus clair aussi pour les étudiants. Parce que la documentation peut être quelque chose de très très large qui ne leur parle pas beaucoup. Cela peut être aussi bien le SIO. Cela peut être d'autres choses. Donc documentation... D'ailleurs, « documentation » est complètement évacué dans les statuts du Service Commun Documentation au profit de « bibliothèque ». Donc pour moi, « Documentation », je rejoins un peu ce qui vient d'être dit, je ne pense pas que ce soit très parlant pour les étudiants.

Le Président.- D'accord. Très bien.

Mme Desseigne.- Donc « Bibliothèque et Ressources ». Bon. Mais « Bibliothèque », en tout cas, à la place de « Documentation », cela me paraît important.

Le Président.- OK. Très bien. Pierre voulait intervenir.

M. Pellenard.- Oui, deux autres items peut-être qui ne sont pas directement indiqués sur la diapositive, sur le projet. Donc la notion d'insertion professionnelle qui a été soulevée par Clotilde. Je pense que c'est important que ce soit mentionné, si ce n'est pas mentionné ailleurs dans les autres pôles. Et aussi la notion de suivi peut-être des populations étudiantes. Ça, c'est quelque chose qui est aussi apparent... enfin, qui est peut-être manquant ici et qui peut être pertinent pour le regard extérieur, notamment nos instances, je pense à l'AERES ou à son devenir, qui sont très sensibilisés à ces notions d'insertion professionnelle et de suivi des populations étudiantes.

Le Président.- D'accord.

M. Pellenard.- En plus, il y a des outils alloués.

Mme Mathieu.- Je ré-insiste par rapport aux deux questions qui viennent d'être posées. Dans la fiche, vous avez quelques éléments de réponse. Par exemple, par rapport à ce qui était « Documentation et Ressources », là vous aviez :

- développer l'usage des outils numériques,
- développer de nouveaux services dans les espaces numériques existants,
- etc.

Enfin, il y a toute une liste qui précise l'information. Je ne lis pas tout.

Par rapport à l'insertion professionnelle, effectivement, je suis bien d'accord avec vous. Donc là, vous avez toutes sortes d'informations qui sont prévues par rapport aux résultats d'insertion.

M. Baccon.- Donc c'est un mot-clé, c'est surtout un mot-clé qui ne figure peut-être pas sur le document.

Mme Mathieu.- D'accord.

M. Mercier.- Je pense que le travail de concertation au sein de chaque pôle et en lien avec le groupe de travail a fait que nous nous sommes focalisés sur

l'évolution pour chacune des entités, l'impact de cette évolution par rapport à l'existant. La visée première n'était pas de s'assurer de l'affichage vis-à-vis de l'extérieur parce que les gens qui travaillent autour des pôles savent que si on parle du pôle Formation, on voit très bien ce qu'on y met puisqu'ils y sont. Donc je pense effectivement qu'il y a un effort, et vos remarques le montrent, de communication, peut-être de précision. On a peut-être oublié un mot-clé important dans l'affichage, dans la mise en ligne et la présentation des pôles vis-à-vis des publics extérieurs à l'université, etc. Je crois aussi que tout ce travail de présentation, de restitution et de validation permet à chaque fois d'avancer, de recueillir des avis pertinents et de faire évoluer les choses. Mais c'est vraiment une méthodologie qui était validée en lien avec les organisations syndicales pour que la démarche soit concertée et peut-être que la visée communicationnelle a été laissée de côté.

Mme Mathieu.- Sur le pôle Formation et donc Vie universitaire, il y a tout un dossier de projets à l'appui qui sera peut-être tout à fait communicable. Pourquoi pas ?

Le Président.- Bien sûr.

Mme Mathieu.- C'est vrai que ce pôle prévoit un règlement ou une charte intérieure. Il y aura donc d'autres documents à l'appui. Alors, c'est vrai qu'après, on peut reprendre d'autres termes peut-être plus parlants. Après, il faut voir par rapport à quoi on se positionne. C'est vrai que par rapport au CHSCT, nous avons travaillé par rapport aux conséquences en termes d'organisation sur les personnes. Donc c'est vrai qu'il y a peut-être un discours. Enfin, il faut voir après qui on vise. C'est pour cela que j'ai parlé à la fois de lisibilité externe comme de lisibilité interne.

Le Président.- Bien. D'autres remarques sur ce pôle donc Formation et Vie universitaire ? On est d'accord pour cette... Jean-Baptiste et Clotilde, si on l'appelle « Formation et Vie universitaire », c'est quelque chose qui vous paraît mieux lisible ? D'accord. Très bien.

Je rejoins ce que disait Marie-France. En réalité, les intitulés sont ceux du printemps dernier.

Mme Mathieu.- Oui.

Le Président.- Pour lequel un choix avait été fait peut-être un petit peu à l'emporte-pièce. Ce n'est qu'un mot mais je pense qu'on peut se détacher de ce « un mot, un pôle ».

Mme Mathieu.- On l'a fait. On l'a fait pour d'autres.

Le Président.- On l'a fait pour d'autres et je pense qu'on peut fort bien le faire. OK, on passe au pôle suivant ?

Mme Mathieu.- Oui.

M. Mercier.- Le pôle Documentation. En termes de périmètre, pas de changement. Simplement, peut-être la réaffirmation des liens forts avec le service BIBLIEST. Donc quelques rappels de principe sur les missions du pôle :

- mettre en œuvre la politique documentaire de l'établissement,
- coordonner les moyens correspondants,
- évaluer les services offerts aux usagers,
- accueillir les usagers, les personnels,
- acquérir, signaler, gérer, communiquer les documents sur tout support,
- développer les ressources documentaires numériques,
- contribuer à leur production, etc.,
- participer à l'intention des utilisateurs à la recherche sur ces différentes ressources,
- favoriser toute initiative dans le domaine de la formation initiale continue de la recherche,
- coopérer avec les bibliothèques,
- former les utilisateurs à un emploi aussi large que possible des techniques nouvelles d'accès à l'information scientifique et technique.

Ce pôle comprend un certain nombre d'entités :

- les Affaires générales, qui vont gérer et coordonner les tâches administratives, évaluer les moyens et les services rendus, gérer les finances, le personnel et la logistique ;
- le Service informatique, qui gère le service d'information de la bibliothèque, participe au réseau national, SUDOC, qui développe les ressources documentaires numériques, qui gère le dépôt légal des thèses, l'archive institutionnelle, qui administre le site Queneau, qui assure la maintenance du parc informatique.
- pour la Communication, c'est gestion de la communication interne et externe.
- et puis il y a le réseau des bibliothèques universitaires qui ont été ici indiquées.

Ici, à noter l'appellation en cours de changement pour BUFM.

Donc chacune de ces bibliothèques est chargée pour un groupe de disciplines d'assurer les missions du service commun, gérer les documents, donner accès à l'information à tous les utilisateurs.

Voilà pour ce pôle.

Le Président.- Sur lequel on peut prendre vos questions, vos remarques si vous en avez. Pas de question ? Pas de remarque ?

Madame Desseigne et Laurence Maurel.

Mme Desseigne.- On va peut-être faire la même, je ne sais pas. Sur le changement d'appellation pour BUFM. On a intégré les bibliothèques de l'IUFM en 2009, donc sous le vocable « bibliothèque universitaire de formation des maîtres ». En fait, toutes nos bibliothèques commencent par le vocable BU, « bibliothèque universitaire », donc BU Droit-Lettres, BU Sciences économiques, BU Pharmacie. BUIT normalement, bibliothèque de l'IUT, BU du Creusot, etc. Donc BU, bibliothèque universitaire, c'est le sigle de repérage.

A partir de là, il est bien évident qu'avec le changement induit par le nouvel environnement que crée l'ESPE, il faut changer le nom de BUFM. J'ai donc fait un petit sondage auprès des personnels du SCD et notamment de la BUFM. Ils ont fait une suggestion qui serait donc « BU-BE », Bibliothèque de l'enseignement et du professorat ». C'est un sigle qui est adopté aussi dans d'autres universités. Voilà,

c'est une proposition qu'on pourrait faire aussi au sein du... Enfin, c'est une proposition du SCD. Après, elle est à discuter au sein du département MEEF, au sein du conseil de l'ESPE. C'est une proposition qu'on ferait. Et alors ce qui nous arrangerait quand même, c'est qu'on ne change pas l'appellation en cours d'année, qu'on attende la rentrée 2014-2015 pour le faire parce que tous nos documents de communication sont faits avec le sigle BUFM et, du coup, on ne voudrait pas que cela brouille un petit peu la communication notamment auprès des étudiants. Cela nous semblerait préférable que l'on attende la prochaine rentrée.

Le Président.- Pas de problème. Alors, Laurence Maurel puis Louis de Mesnard.

Mme Maurel.- Oui, ma question avait un autre objet. Il y a un sous-pôle, je ne sais pas comment vous appelez cela exactement, « Communication ». J'aurais voulu savoir quelle était la relation entre la communication du pôle Documentation et la communication au niveau de l'uB puisque nous avons un service communication. Comment les choses s'articulent ? Est-ce que, du coup, c'est indépendant ou est-ce que... ?

Le Président.- Alors, je peux te répondre tout de suite : c'est indépendant, effectivement. Mais on a d'autres composantes internes, d'autres structures qui ont leur propre antenne de communication.

Mme Desseigne.- Je me permets d'ajouter qu'on travaille étroitement en relation avec le service Communication de l'uB.

Le Président.- D'autres remarques sur ce pôle Documentation ? Louis, tu voulais intervenir.

M. de Mesnard.- C'était sur l'intitulé « Affaires générales ». Je pense que c'est malheureux mais je ne sais pas ce que vous avez prévu pour les deux ou trois pôles non publiés. A mon avis, il y a un intitulé « Affaires générales » qui apparaît là et qui peut-être apparaîtra dans un pôle qu'on ne va pas nous présenter aujourd'hui. Je pense que c'est peut-être problématique.

Mme Mathieu.- Si. C'est vrai, c'est cela.

M. de Mesnard.- A mon avis, il faut le changer là. Il faut mettre autre chose ici qu' « Affaires générales ».

M. Mercier.- Dans les autres pôles, ce ne sera pas « Affaires générales ».

M. de Mesnard.- Ce ne sera pas « Affaires générales » ?

Mme Mathieu.- C'est pour cela. C'est cela que cela veut dire.

M. de Mesnard.- Nulle part, on ne verra apparaître « Affaires générales » ? D'accord.

Le Président.- Clotilde Marseault.

Mme Marseault.- De la même façon, là, du coup, c'est le pôle Documentation et il y a « Documentation » dans le pôle Formation avant, ce qui peut induire une mauvaise compréhension.

Mme Desseigne.- Oui, c'est pour cela que j'avais dit qu'il fallait mettre « Bibliothèque » dans l'autre pôle parce qu'évidemment, on ne sait pas de quoi on parle. On ne sait pas ce que c'est que cette « Documentation ». Vous avez vu les ressources numériques. Nous, on est à la fois bibliothèque et ressources numériques. Ayant des difficultés pour voir si les services... si on fait un inventaire des services existants, auquel cas cela embrouille un peu, si on met bibliothèque, il faut rappeler que c'est un service pour l'étudiant. Le pôle Formation ne gère pas de bibliothèque.

Le Président.- Non, bien sûr.

M. de Mesnard.- Là, il y a un petit souci.

Le Président.- Bon. D'accord. D'autres remarques ?

Mme Mathieu.- Donc cela veut dire que la proposition c'est de conserver le libellé ou bien de mettre... ce sont des affaires transversales, en fait. Enfin, ce sont les « Affaires générales » dans le cadre du pôle Documentation. Je sais bien que c'est compliqué mais c'est gérer et coordonner les tâches administratives du pôle Documentation, évaluer les moyens et les services rendus du pôle Documentation, etc.

Enfin, vous voyez, cela peut être considéré comme des affaires transversales si le terme « générales » est...

Mme Desseigne.- C'est vrai que cela peut même être « Service transversal ».

Mme Mathieu.- Oui, cela peut être « Service transversal ». On peut mettre...

Mme Desseigne.- En fait, c'est une très vieille appellation qu'on traîne depuis des années, on n'y est pas attaché, mais je crois quand même que dans nos statuts, il est dit « Service des affaires générales ».

Mme Mathieu.- Tout à fait. C'est pour cela qu'on a repris le décret. On a repris les termes exacts du décret.

Mme Desseigne.- Je pense qu'il y a un service qui est au service des autres... Moi, « Service transversal », ça ne me pose pas de problème.

Le Président.- D'accord. De toute façon, là, on est sur du fonctionnel, donc on peut très bien mettre « Affaires transversales », effectivement.

Le Président.- D'autres remarques sur le pôle Documentation ? Bien. Donc on passe au pôle suivant.

Mme Mathieu.- Sur le pôle Patrimoine, effectivement, vous retrouvez entité administrative et financière, les suivis d'opérations, et de l'autre côté quelque chose de très précis, tout ce qui est entités techniques et opérationnelles donc avec toute la déclinaison.

D'un côté, entité administrative et financière, avec des fonctions aussi relativement transversales ou plus générales comme :

- le secrétariat,
- la comptabilité,
- la maîtrise d'ouvrage,
- marchés et suivi de travaux en lien avec le pôle Achats/Marchés qu'on retrouvera tout à l'heure,
- gestion de bases de données,
- plans,
- domanialité,
- gestion des fluides et équipements de laboratoire.

Et sur les entités techniques opérationnelles, donc toute la précision :

- électricité courant fort,
- électricité courant faible,
- installations sanitaires,
- chauffage,
- climatisation,
- serrurerie,
- second œuvre,
- espaces extérieurs,
- installations sportives.

Et vous avez même quelque chose d'encore plus précis dans la fiche accompagnatrice qui vous donne exactement ce qu'il y a à l'intérieur de chaque libellé d'activité.

Le Président.- Bien. Merci. Avez-vous des remarques sur ce pôle qui ne diffère pas du pôle Patrimoine actuel, je pense, en pratique ?

Mme Mathieu.- Non.

Le Président.- Là, on est dans l'exemple d'un pôle où on reste à l'identique.

Mme Mathieu.- La seule évolution, c'est le lien qu'on souhaite renforcer avec le pôle Achats/Marchés sur les marchés de travaux pour la partie juridique.

Le Président.- Bien. Donc on passe au pôle suivant.

M. Mercier.- Alors, le pôle Affaires juridiques et institutionnelles. On ne trouve pas la dénomination « Affaires générales », c'est « juridiques et institutionnelles ». L'objectif est d'assurer le lien administratif en garantissant la sécurité juridique de l'établissement. Il y a, en fait, au sein de ce pôle trois missions, trois champs d'action.

Les affaires juridiques. Vous avez ici le contenu :

- la prévention des risques,
- les garanties,
- le contrôle de la légalité des actes,
- le conseil et l'assistance juridique,
- la gestion des précontentieux et des contentieux,
- la gestion de la section disciplinaire,
- la veille juridique, et
- les outils à destination des personnels.

Le deuxième champ d'action concerne la gestion matérielle de la Maison de l'université, donc :

- le courrier,
- l'accueil,
- bâtiments,
- organisation.

Et puis les affaires institutionnelles, donc l'interface entre l'organisation administrative et les composantes :

- le fonctionnement du conseil d'administration,
- le suivi des statuts,
- la commission des statuts,
- la gestion des délégations de signature et de pouvoir,
- l'organisation des élections universitaires,
- la gestion des assurances,
- le suivi et le contrôle de la légalité des conventions,
- le suivi et le contrôle des concessions de logement
- et l'archivage.

Le Président.- Merci. Donc on est ici dans la typologie d'un pôle qui résulte précisément de la fusion de l'ancien Service des affaires générales et de l'ancien Service des affaires juridiques, qu'on a regroupés en une entité unique. Avez-vous des remarques ?

Oui, Louis de Mesnard.

M. de Mesnard.- Oui, juste une petite question. Pourquoi « fonctionnement du Conseil d'administration » et pas aussi du Conseil académique ?

Le Président.- Parce que le Conseil académique n'est pas géré par ce pôle. Il est géré par le pôle Recherche et par le pôle Formation.

M. de Mesnard.- D'accord. Par le pôle Recherche. OK.

Le Président.- D'autres questions ? Non ? On passe donc au pôle suivant.

Mme Mathieu.- Le pôle Achats/Marchés. C'est la mise en place d'un pôle pour des fonctions existantes mais, là, par rapport aux premières propositions, effectivement, ce pôle a été mis en place. Alors, pourquoi cette mise en place ? Je dirais en résumé, que c'est en vue principalement d'améliorer l'efficacité de nos politiques d'achat. En mettant en place cette lisibilité, en déclinant bien tous les

objectifs, toutes les missions, on veut mettre l'accent sur la nécessité de cette amélioration de la politique d'achat.

Comment le pôle est-il structuré fonctionnellement ? Vous retrouvez les marchés recherche avec toute la déclinaison : conseil et assistance à l'évaluation, à la définition du juste besoin des clients internes dans les domaines de la recherche, détermination de la démarche contractuelle, du planning associé, conduite des procédures.

Ensuite, une partie marchés hors recherche : conseil et assistance à l'évaluation, à la définition du juste besoin des clients internes, détermination de la démarche contractuelle. On retrouve le planning associé et la conduite des procédures mais vous voyez, il est bien distingué sur les différents types de procédure entre ces deux domaines.

Et après les actions transversales avec tout ce qui est relatif à l'achat, l'innovation et actions transversales, c'est-à-dire l'élaboration des stratégies d'achat de l'établissement, des procédures internes et des guides en matière d'achat public. Ensuite, animation de la filière achat de la structure. Représentation auprès des fournisseurs. Proposition des politiques de professionnalisation et de formation associée et la conception d'outils innovants de réalisation de l'achat avec des projets de dématérialisation.

Le Président.- Des questions sur ce pôle qui est porteur d'une ambition forte parce que vous avez bien compris qu'autour de la question du suivi des marchés, de la précision juridique et administrative des marchés, il y a des enjeux financiers absolument considérables pour notre université et qu'on a besoin de s'améliorer, de se structurer dans ce domaine. Bon, donc s'il n'y a pas de questions, on passe...

Oui, Jean-Philippe. Excuse-moi.

M. Rolin.- Ton intervention me suggère une question. En quoi consiste l'amélioration justement par rapport à la situation existante ?

Le Président.- Alors, l'amélioration...On va avoir un pôle plus étoffé en termes de personnel. Ce pôle va notamment travailler en interface avec le pôle Patrimoine sur tous les marchés qui concernent l'immobilier, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent. Pas d'autres questions ?

Donc pôle Culture.

M. Mercier.- Nous terminons par le pôle Culture qui est construit avec le regroupement d'entités qui sont l'Atheneum, les Editions Universitaires, l'UTB, la mission Culture scientifique.

C'est un pôle ambitieux, en lien bien évidemment avec d'autres services d'université comme l'OCIM qui est très étroitement associé à ce pôle - l'OCIM, c'est l'Office de Coopération à l'Information Muséale - comme le SCD, comme la MSH, la Passerelle et le Centre de création de ressources multimédias, mais aussi le service Communication plus globalement de l'université.

La coordination de ce pôle qui regroupe quatre champs d'action, quatre entités, pour l'instant, on ne parle pas des organigrammes hiérarchiques mais quelqu'un va, bien entendu, prendre la coordination de l'ensemble de ces dimensions.

L'Atheneum, avec l'idée que sa mission est de proposer un espace de création, de recherche, de diffusion, de débats, d'expérimentation, de sensibilisation à la culture scientifique et artistique.

Pour les Editions Universitaires de Dijon, c'est faire connaître les activités d'enseignement et de recherche à travers des médias et supports originaux.

L'UTB, ouvrir à tous les publics le réservoir des connaissances de l'université.

Et puis la mission Culture scientifique dont l'expérimentarium, c'est mettre en culture les sciences, valoriser le patrimoine scientifique.

Ces différents domaines sont autant d'atouts, je pense, pour notre université. Le Vice-Président chargé de la culture, Pierre Ancet, rappelle les atouts de l'université de Bourgogne par rapport à d'autres universités dans ce domaine. Et l'idée de ce pôle est bien évidemment de faire apparaître, de rendre encore plus visibles ces différents champs d'action.

Mme Mathieu.- Vous retrouverez aussi dans la fiche accompagnatrice la mise en place de projets transversaux parce qu'effectivement, rassembler ces différentes structures dans un même pôle, c'est pour créer aussi, enfin développer une synergie. Enfin, vous avez un rapprochement de ces unités. Et avec l'objectif, vous pouvez vous y référer, de développer plusieurs projets transversaux. Enfin, de rapprocher ces unités.

Le Président.- Est-ce que vous avez des questions sur ce pôle Culture ? Pas de remarque, pas de question. C'est un pôle sur lequel on travaille, en fait, depuis plusieurs années déjà.

Je voudrais à nouveau remercier Marie-France et Samuel pour avoir conduit de façon très... Pardon. Excuse-moi, Louis.

M. de Mesnard.- J'ai une question générale sur tous les pôles. Est-ce que ce projet a une incidence sur les attributions des vice-présidents ?

Le Président.- C'est-à-dire ?

M. de Mesnard.- Est-ce que cela veut dire que certains vice-présidents vont voir leur attribution un petit peu évoluer ?

Le Président.- Non, il peut y avoir des évolutions des attributions des vice-présidents, mais ce n'est pas connecté à cela.

M. de Mesnard.- Ce n'est pas connecté à cela, d'accord.

Le Président.- Non.

M. de Mesnard.- Parce que tu as parlé, par exemple, de Pierre Ancet...

Le Président.- Non, non, non. Ce n'est pas cela.

M. de Mesnard.- Donc c'est une idée qui m'a traversé l'esprit.

Le Président.- Non, non.

M. de Mesnard.- Merci.

Le Président.- Donc oui, je voulais remercier Marie-France et Samuel pour avoir repris ce dossier essentiel pour notre université de façon aussi apaisée.

Dire, je ne sais pas si c'est le cas pour chacun de ces pôles, des huit, mais qu'*a priori* notre objectif est que chaque pôle ait un directeur et un directeur adjoint. Et puis dans les pôles, il y aura des structures internes aussi, bien entendu. Mais là, on parle vraiment de l'organisation macroscopique de l'organigramme. C'est pour cela qu'on voulait discuter surtout de fonctions. Et puis donc terminer avant de passer au vote en vous disant qu'on est en train de travailler actuellement sur trois autres pôles un petit peu plus complexes qui sont :

- le pôle Relations internationales,
- le Pôle numérique, qui va probablement changer de dénomination, d'ailleurs, et également qui va avoir une dénomination un petit peu étoffée, et
- le pôle Ressources humaines.

Ces trois pôles, si tout va bien, vous seront présentés à l'occasion du conseil d'administration du 18 décembre. Ils étaient un peu plus compliqués à mettre en œuvre et ils nécessitaient un temps de dialogue un petit peu plus approfondi.

Enfin, je voulais vous dire sur cette présentation et ces huit premiers pôles, que la présentation a été faite en CHSCT. Elle a recueilli un avis positif unanime, assorti d'une condition et d'une demande qui était qu'on puisse présenter, quand le moment sera venu, au CHSCT, un organigramme hiérarchique, ce que, bien entendu, on fera. C'est-à-dire que vous avez bien compris qu'en fait, les fonctions, ici, ne recouvrent pas forcément des structures et donc, bien entendu, on le fera.

Il a été présenté également au comité technique et le comité technique s'est exprimé de façon positive puisqu'il y a eu 4 abstentions et 5 voix positives, ce qui est un vote plutôt encourageant sur ce type de dossier de la part du comité technique.

Et donc, on est à un stade, maintenant, où on va le soumettre à l'approbation des membres du conseil d'administration. Si, à ce stade, vous n'avez plus de question, si tout a été dit et si tout a été clair, je sou mets donc à votre approbation cette première étape du regroupement de notre administration en huit grands pôles avec la modification qui a été demandée du « pôle Formation » qui devient « pôle Formation et Vie universitaire ».

Donc y a-t-il des refus de vote ?

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ? Donc une abstention. Très bien.

Ecoutez, je vous remercie infiniment. Donc suite, je l'espère, de ce dossier au mois de décembre.

Et donc, Grégory, on va pouvoir aborder maintenant le compte-rendu des travaux de notre dernier CEVU.

M. de Mesnard.- Alain, il faut que tu corriges, cela fait deux abstentions.

Le Président.- Pardon, deux. Excuse-moi, je n'ai pas vu.

M. de Mesnard. Deux abstentions en plus.

Le Président.- Deux abstentions. Donc trois abstentions. Excusez-moi, pardon. Trois abstentions.

18 pour, 3 abstentions

Grégory, tu as la parole.

V) Compte-rendu des travaux du CEVU du 7 novembre 2013 exerçant les compétences de la commission de la Formation et de la Vie universitaire

1. Compte-rendu de la commission Vie de l'étudiant du 15 octobre 2013

M. Wegmann.- Bonsoir à tous. Je vais vous lire le compte-rendu des travaux du CEVU qui s'est tenu le 7 novembre dernier, le CEVU exerçant désormais les compétences de la commission de la Formation et de la Vie universitaire.

Le premier point concerne le compte-rendu de la commission de la Vie de l'étudiant qui s'était déroulée le 15 octobre dernier.

Lors du CEVU, Jean-Baptiste Baccon a présenté le compte-rendu des travaux de cette commission de la Vie de l'étudiant. Je vous décris les principaux points abordés.

Lors de la commission de la Vie de l'étudiant, ont été traitées des demandes de labellisation et une demande de délabellisation.

A également été traitée la mise en place d'un dispositif de sanctions graduelles en cas de non-respect de la charte des associations.

Egalement, une proposition de modification du fonctionnement de la commission FSDIE avec notamment la création d'un collège spécifique pour assurer la représentation des associations étudiantes des sites territoriaux.

Il y a eu aussi l'étude de deux demandes d'attribution de locaux.

Ce compte-rendu a fait l'objet d'un vote favorable à l'unanimité du CEVU, avec l'ajout d'une labellisation pour l'association sportive de l'IUT de Chalon-sur-Saône, ajout qui avait été proposé pendant le CEVU puisque ce point n'avait pas été traité au moment de la commission de la Vie de l'étudiant.

Voilà pour ce premier point en résumé.

Mme Gerrer.- Merci, Grégory. Je vous propose de passer au vote à moins que vous ayez des commentaires à apporter déjà ? Oui, Jean-Baptiste.

M. Baccon.- Simplement, une petite précision. Pour l'association sportive de l'IUT Chalon, on les avait déjà entendus en CVE, mais il y avait eu un problème sur la transmission du document administratif donc, du coup, on ne s'était pas prononcé mais comme, au moment du CEVU, on avait les documents administratifs, on a pu faire passer la labellisation. C'est une association qui ne posait pas de problème et qui permet de dynamiser un peu la vie sportive de ce site.

Mme Gerrer.- Je vous propose de passer au vote.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci. Donc unanimité.

Unanimité (21 pour)

2. Offre de formation - rentrée 2014

- Projet de création d'un Master "Procédés, Contrôles, Matériaux Métalliques : Industrie du Nucléaire" (PC2M)

M. Wegmann.- Deuxième point, l'offre de formation pour la rentrée de 2014, avec un seul projet à l'étude aujourd'hui, la création d'une formation au niveau Master, « Procédés, Contrôles, Matériaux Métalliques : Industrie du Nucléaire », sous l'intitulé abrégé PC2M.

Il s'agit d'une formation qui s'inscrit dans le cadre d'une création de chaire industrielle financée par Areva. Ce dossier avait été présenté en commission de la Pédagogie et largement débattu le 3 octobre 2013 et avait nécessité des dialogues et des études complémentaires qui ont fait que le projet en tant que tel a été présenté uniquement à ce CEVU du 7 novembre dernier.

Eric Bourillot est le porteur du projet. Et à l'occasion soit de la commission de la Pédagogie soit du CEVU, une présentation très détaillée du projet a été faite.

Alors, je peux en dire peut-être les points forts. Il s'agit d'une formation sur deux ans de niveau master dont la seconde année serait effectuée entièrement en alternance avec des contrats de professionnalisation. Il y aurait donc une articulation avec une maquette de M1 et une maquette de M2 et un financement approprié qui permettrait d'autofinancer l'ensemble du dispositif.

Un nombre important de contrats sont d'ores et déjà attendus puisque ce projet a le soutien d'un nombre intéressant d'entreprises du bassin concerné dans le domaine du nucléaire mais également sur des domaines connexes.

La maquette vous a été diffusée. En résumé, la maquette fait 540 heures en M1 et 360 heures en M2. 36 % des enseignements seront assurés par des intervenants professionnels et le nombre d'étudiants programmés au niveau du M2 se situe autour de 20.

Le vivier de recrutement est potentiellement assez large mais peut concerner notamment les étudiants des licences spécialité Mécanique donc spécialité pour laquelle les étudiants peinent actuellement à trouver des débouchés en master mais aussi des spécialités Physique-Chimie, Physique, Chimie des matériaux.

Précisons que le M2 serait sur un rythme d'alternance de six semaines de cours, six semaines en entreprise. Parmi les entreprises qui ont formalisé leur soutien, citons bien sûr Areva mais aussi des entreprises comme EDF, Valinox Nucléaire, Valtimet, Arcelor Mittal, etc. Donc des entreprises assez connues au niveau de notre université.

Ce projet a fait l'objet de discussions au sein de la composante, de discussions avec les composantes associées, notamment l'ESIREM sur, également, la question des cours mutualisés. Cela explique qu'il y ait eu des allers-retours entre les différentes parties prenantes.

Je précise que le CEVU sur ce projet a voté comme ceci, le projet a eu un avis favorable moins 1 vote contre et trois abstentions.

Je rajouterai peut-être un point sur le volet administratif réglementaire. Vous n'êtes pas sans ignorer que nous sommes engagés dans une évolution de nos formations et du cadre réglementaire avec une logique d'accréditation qui entrera en vigueur à la rentrée 2015 pour les masters et que, dans ce cadre, ce que nous préconisons, c'est l'ouverture de cette formation en tant que parcours dans le cadre d'une mention existante, à savoir « Sens de la matière », pour la rentrée 2014, l'intitulé du diplôme pouvant être indiqué sur le document comme c'est le cas pour les spécialités existantes. Dans le cadre de la réforme, pour la rentrée 2015, cette

formation fera l'objet de discussions comme cela est programmé pour toutes les autres formations dans le cadre de l'évolution vers l'accréditation. Voilà juste pour le point administratif réglementaire. Donc n'hésitez pas à poser des questions sur ce qui s'est passé en CEVU et dans les autres commissions.

Le Président.- Merci, Grégory. Je voudrais juste ajouter que derrière ce projet, il y a une très belle ambition politique pour notre université. Vous savez qu'on a souhaité afficher le lien avec le monde économique et les entreprises comme l'une de nos priorités politiques parce que c'est une condition importante pour favoriser l'insertion professionnelle des étudiants et que ce master et cette chaire industrielle ont été initiés à la demande d'un large panel d'entreprises de la métallurgie parce que la Bourgogne est une région dans laquelle se trouve un très grand nombre des entreprises métallurgiques françaises et que se profile, pour les 30 à 40 années qui viennent, un immense chantier au niveau national qui est celui que les industriels du nucléaire appellent « le grand carénage », qui est la remise à niveau de l'ensemble des centrales nucléaires, et que cette remise à niveau de l'ensemble de notre parc de centrales nucléaires va nécessiter, dans toute la France, un nombre de cadres formés à l'ingénierie dans le domaine des matériaux et de la métallurgie liée au nucléaire et que c'est précisément la conjonction, en Bourgogne, d'un cluster d'entreprises dans le domaine du nucléaire, du pôle nucléaire de Bourgogne et des savoir-faire dans la métallurgie de l'Institut Carnot de Bourgogne mais pas uniquement.

Un des éléments importants de la demande était également l'expertise en mathématiques. Et quand on a été sollicité la première fois, c'était également sur la capacité qu'on avait à travailler dans le domaine de la modélisation mathématique aussi, en appui de l'ensemble de ces thématiques.

Je pense que c'est une marque d'attrait considérable pour notre université que ces très grandes entreprises soient venues nous chercher, nous, université de Bourgogne, à l'heure où la plupart des grandes entreprises sont en train de se désengager de leurs chaires industrielles. Elles sont venues auprès de l'université de Bourgogne pour assurer ce lien entre les compétences scientifiques et le monde économique.

On a, bien entendu, répondu favorablement. C'est un dossier qui a mobilisé considérablement, du travail, de l'expertise, de pédagogie, de recherche, politique également parce que cela a été un très gros travail de montage politique de ce dossier, avec le monde professionnel notamment. Et je voudrais remercier Jean Guzzo et Frédéric Debeaufort qui ne sont pas là aujourd'hui mais qui ont travaillé et qui ont eu un rôle absolument essentiel. Et voilà, on y est, et après quelques compléments de dialogue, comme l'a dit Grégory, on va, je l'espère, voter et puis ce master sera ouvert à la rentrée prochaine.

Je vous dis tout cela parce que derrière cela, on va ouvrir ce master, cette chaire industrielle, à la rentrée prochaine. L'idée que j'ai, ce que j'aimerais qu'on fasse maintenant, c'est que dans chacun des six grands domaines scientifiques sur lesquels on a décidé tous ensemble d'afficher notre université, on puisse aller chercher de nouveaux partenaires industriels, de grands noms de l'industrie, qui acceptent de financer des chaires industrielles et qu'on puisse mettre en face de chacun de nos grands domaines d'expertise scientifique de grandes entreprises et des chaires industrielles. C'est probablement la meilleure façon pour assurer à terme l'insertion professionnelle de nos étudiants. Voilà ce que je voulais vous dire en

termes de contexte politique de ce dossier. Je pense qu'Alain et Louis voulaient intervenir.

Louis, et Jean-Philippe, d'accord.

M. de Mesnard.- Moi, j'interviens au nom de Thibault Gourdet. Cela ne reflète pas mon sentiment personnel.

Le Président.- D'accord.

M. de Mesnard.- Donc Thibault Gourdet va voter contre la création de ce master parce qu'il reconnaît que cela permet d'assurer un avenir aux étudiants, mais il est gêné par l'action d'Areva en Afrique et il est contre le nucléaire. Voilà. Je résume sa position. Donc je serai amené à voter contre au nom de Thibault Gourdet.

Le Président.- D'accord, très bien. Ce qui est son droit le plus strict, bien sûr. Absolument. Jean-Philippe ?

M. Rolin.- C'était simplement pour poser une question. Je relisais le compte-rendu du CEVU à ce propos et le contexte que vient de rappeler le Président Bonnin m'amène à cette question. Apparemment, parmi les observations faites à plusieurs reprises, l'une d'elles, c'est le mode de financement de ce master. Je ne comprends pas pourquoi cela a posé tellement de problèmes, justement.

M. Wegmann.- Oui. Sur les formations en alternance se pose toujours la question de savoir si le financement se fera directement via le SEFCA, anciennement le SUFCOB, ou via la branche. Et cela change le modèle économique. Pour être clair, c'est un peu plus intéressant via le SEFCA puisque cela fait un intermédiaire de moins. En l'occurrence, on est obligé de passer par l'IUMM parce qu'il y a un accord global entre l'IUMM et Areva. C'est la raison pour laquelle il y a eu quelques allers-retours sur ce dossier parce qu'il faut trouver le bon modèle économique, ne pas fâcher l'IUMM, et peut-être que la solution sera que certains contrats seront directement rattachés à l'IUMM, sauf erreur, parce que c'est Frédéric Debeaufort le spécialiste, et d'autres contrats qui ne sont pas directement des entreprises relevant de l'IUMM pourront se faire via le SEFCA. Donc c'est ce point qui est peut-être un peu plus compliqué à négocier que les autres et puis le tarif. Il faut négocier aussi le tarif.

M. Rolin.- La phrase « le dialogue est en cours », c'est ce que vous êtes en train d'expliquer maintenant ?

M. Wegmann.- Oui, oui.

M. Rolin.- OK, d'accord.

Le Président.- Qui souhaite intervenir ? Pierre ?

M. Pellenard.- Donc il y a ce problème qui a été mentionné, là, du point financier mais je vois qu'il y a un deuxième problème également qui est mentionné dans le compte-rendu du CEVU qui concerne la possibilité de concurrence avec l'ESIREM. Donc ma question, c'est : est-ce que d'un point de vue pédagogique la

création de ce master n'est pas redondante avec d'autres formations existantes à l'uB ?

Le Président.- Alain peut peut-être répondre.

M. Dereux.- Moi, je peux répondre.

Le Président.- Parce qu'Alain est aussi l'un des artisans de ce dossier.

M. Dereux.- Lorsque nous avons été contactés par les industriels et par Areva en particulier, parce que c'est quand même - l'historique, Alain ne l'a pas rappelé, mais le Président a été le premier contacté sur cette affaire - c'est quand même les industriels qui prennent l'initiative et ils sont venus demander un master pro. Et j'espère que tout le monde est convaincu ici que si Areva cherchait des ingénieurs, j'espère que vous comprenez bien qu'Areva sait très bien où il peut trouver des ingénieurs en France. Alors, on peut regretter qu'il recrute des ingénieurs dans d'autres filières que l'ESIREM, puisque c'est quand même la maison, une maison représentative de l'Ecole des Mines pour parler franchement. Donc je ne pense pas qu'ils soient venus à l'université de Bourgogne en disant : « On recherche des formations d'ingénieurs ». Ils sont venus demander un master pro. C'était leur demande initiale. Il ne faut donc pas se leurrer là-dessus. Ils ont demandé clairement un master pro sur tous les métiers qui tournent autour de la métallurgie parce que quand on parle du nucléaire, en fait, ici, ce n'est pas du nucléaire au sens des neutrons et de ce qui se passe vraiment dans le cœur, ça, c'est toujours l'Ecole des Mines qui s'en charge. On est dans les composants pour l'industrie nucléaire et ils veulent des gens spécialisés dans tout ce qui tourne, gravite autour de la métallurgie, c'est-à-dire soudage, forgeage, mise en pièces de forme, contrôle de qualité, etc.

M. de Mesnard.- Chaudronnerie.

M. Dereux.- Ce n'est pas de la chaudronnerie. On peut le voir comme cela. C'est vrai que la métallurgie est une des industries les plus anciennes de l'activité humaine. Donc c'est quand même...

M. de Mesnard.- Oui, mais cela s'appelle comme cela, chaudronnerie.

M. Dereux.- La métallurgie, c'est quand même ce qui nous fait passer de l'âge de la pierre, n'est-ce pas ?, à l'âge du bronze et à l'âge du fer. Bon.

L'ESIREM est une école qui est généraliste et dont la formation regroupe environ quatre, enfin... des matériaux. Il y a à peu près un quart de la formation qui est consacrée à la métallurgie. A côté de cela, il y a les polymères et que sais-je encore. Donc ce n'est pas le focus unique de l'école ESIREM qui est une école généraliste.

Et encore une fois, Areva ne cherche pas une alternative à l'Ecole des Mines ou à l'Ecole Polytechnique. Ils cherchent un master pro parce que leur intérêt, tel qu'il nous a été expliqué, c'est d'avoir des masters pros, c'est-à-dire des gens très près de la technique et qu'ils espèrent stabiliser longtemps sur les sites du Creusot et de Chalon-sur-Saône, alors que les ingénieurs sont plus volatiles, on va dire. Donc ils cherchent vraiment à reconstituer un terreau de gens qui connaissent le métier de près parce qu'ils font face à des départs en retraite massifs dans ce secteur

industriel. Il y a à peu près 200 000 personnes qui touchent de près ou de loin à l'industrie nucléaire en France. On anticipe que dans la prochaine décennie, il y en a 100 000 qui partent à la retraite. Donc cela commence à être chaud pour eux et y compris dans tout ce qui est R&D, simulation, etc.

On a parlé du « grand carénage ». Qu'est-ce que cela veut dire concrètement ? On démonte tout. Il n'y a pas un boulon qui reste. On remet tout. A cette occasion-là, on fait des *upgrades* évidemment, des actualisations, et donc il va y avoir besoin de personnel à tout niveau que ce soient des ingénieurs ou, dans ce cas-ci, des masters pros. Voilà pourquoi le projet est un master pro, parce que c'est la volonté, c'est la demande de la filière industrielle. Il est bien évident que si Areva était allé chez le Président en disant : « On cherche des ingénieurs », le Président aurait contacté l'école d'ingénieurs et pas les responsables du master Sciences de la Matière. Voilà. Et je pense qu'ils savent très bien ce qu'ils cherchent.

Le contexte maintenant, j'ai entendu une remarque, on peut être pour ou contre le nucléaire. Je ne sais pas si vous avez remarqué ces dernières semaines, il y a une annonce qui est peut-être passée inaperçue avec tous les problèmes que nous rencontrons, mais EDF a décroché un très gros contrat au Royaume-Uni. Il est planifié au moins la construction de deux EPR. Il est clair que cela a un impact direct sur l'industrie locale en Bourgogne puisque c'est Areva qui va construire, ce n'est pas EDF qui va construire. C'est EDF qui va commanditer, mais la construction sera orchestrée par Areva et toute la filière industrielle de la région. Si je fais cette remarque, c'est... Qu'on aime ou qu'on n'aime pas le nucléaire, ce n'est pas la question, je fais simplement la réflexion suivante : le Royaume-Uni a le pétrole de la mer du Nord avec les mers qu'ils ont autour, ils ont toute la place qu'il faut pour développer des *wind parks* et, malgré tout, la décision stratégique du Royaume-Uni est qu'il faut qu'ils renouvellent leur parc nucléaire. C'est-à-dire que les énergies alternatives ne sont pas anticipées comme pouvant faire face aux besoins dans les deux ou trois décennies qui viennent.

Le Président.- Merci, Alain.

M. Pellenard.- Je suis convaincu, effectivement, de la pertinence visible de ce master, mais je voulais simplement m'assurer qu'il y avait bien eu un échange, un dialogue avec la composante Sciences et Techniques et l'ESIREM de façon à ce que ce ne soit pas une démarche nuisible si on peut dire pour les formations déjà existantes.

Le Président.- Avec l'ESIREM, c'est une des raisons pour lesquelles on n'a pas soumis à l'avant-dernier CEVU mais simplement au dernier, c'est qu'en commission de la Pédagogie, cette question a été soulevée. On a donc pris précisément le temps de dialoguer avec l'ESIREM et de confronter les maquettes et de confronter surtout, ce que disait Alain Dereux, les projets pédagogiques de fond parce que, effectivement, il y a des intitulés où, de ligne à ligne, cela peut être les mêmes mots, mais où les contenus ne sont pas les mêmes.

Louis.

M. de Mesnard.- Oui, c'était juste pour rebondir sur ce que disait Alain Dereux. Ce qui est bien avec le nucléaire... enfin, « ce qui est bien », c'est peut-être une mauvaise formule, mais c'est : qu'on soit pour ou contre, de toute

façon, il va falloir créer des emplois parce que même si on décidait de démanteler les centrales, ou de les prolonger, de toute façon, il y a un boulot énorme et pour des dizaines d'années. Donc je crois que, là, l'université de Bourgogne, l'ESIREM éventuellement, etc., il y a un boulevard. Qu'on soit pour ou qu'on soit contre.

Le Président.- Tout à fait, et on est dans le cadre, vous le savez, de la différenciation intelligente de notre université. On affiche un domaine qui s'appelle « Nanophotonique » ou « Photonique et Matériaux Innovants » et on affiche « Matériaux » comme un des points forts de notre université et ceci fait partie des axes que l'on veut afficher sur « Matériaux ». Il faut donc qu'on crée de l'activité, du volume critique, de la visibilité à notre université sur la formation et la recherche dans les sciences des matériaux et ceci en fait partie. Je crois qu'en termes de recherche, cette chaire va permettre également de lier au plan de la recherche l'ICB avec les laboratoires d'Areva.

M. Dereux.- Notre Président est trop modeste parce que je crois que je vais me permettre d'insister sur le fait que les négociations avec Areva n'ont pas été simples. Il faut savoir qu'Areva s'est désengagé de projets de chaire industrielle avec des grandes écoles d'ingénieurs cette année et qu'à ma connaissance, l'université de Bourgogne est la première chaire industrielle dans une université. J'ai été récemment devant le directeur de l'Institut national de physique du CNRS. Il n'y a pas de chaire industrielle à l'intérieur de l'Institut national de physique pour l'instant. Donc ce serait déjà une première qui serait réalisée dans une unité mixte de recherche CNRS-université de Bourgogne. Et ce qui a quand même été décisif dans la négociation avec Areva, c'est l'offre qu'a fait le Président Alain Bonnin de placer le centre de gravité des activités de recherche associées à la chaire dans le laboratoire d'Areva au Creusot. C'est ce que vous avez voté lors d'une séance précédente lorsqu'on a expliqué qu'il y avait la chaire industrielle et l'activité de recherche derrière. Ce *deal*, proposé par le Président, a été l'élément déterminant qui a décidé Areva de faire aboutir le projet.

Le Président.- Merci. Je pense qu'il y a des enjeux considérables et que les laboratoires d'Areva ont des équipements qu'on ne pourra jamais avoir, nous, ici, sur notre campus. Je crois très profondément que c'est à travers ce type de partenariat intelligent entre le secteur public qu'on représente et de grands industriels qu'on va pouvoir construire l'avenir et dynamiser et identifier nos universités.

Bien. Si vous n'avez pas d'autres questions, on va soumettre à votre approbation ce projet de master lié à cette chaire industrielle.

Qui refuse de participer au vote ?

Qui s'oppose ?

M. de Mesnard.- Donc Thibault Gourdet.

Le Président.- Un vote négatif de Thibault.

Qui s'abstient ? Donc une abstention... Deux abstentions.

D'accord. Très bien. Merci.

18 pour, 1 contre, 2 abstentions

Maintenant, on va pouvoir administrativement transmettre ce dossier au ministère mais je pense que dans le cadre d'un parcours d'une mention préexistante, il n'y a pas de difficulté pour obtenir l'agrément et donc cette chaire est validée. Je vous remercie tous de partager avec nous cette belle ambition.

Grégory, à toi.

3. Compte-rendu des travaux de la commission de la Pédagogie du 24 octobre 2013

- Projet international

M. Wegmann.- Donc on continue. Maintenant, on va aborder les points qui avaient été traités en commission de la Pédagogie le 24 octobre dernier et évoqués au CEVU du 7 novembre.

Concernant les projets internationaux, nous n'avons qu'un seul projet. Il s'agit d'un renouvellement d'un accord entre l'Université internationale islamique de Malaisie et l'ISAT qui permet des échanges d'étudiants de cette université de Malaisie vers l'uB. Cinq étudiants maximum en formation diplômante, que ce soit dans les formations en français ou dans le master en anglais, et de l'uB vers l'Université internationale islamique, huit étudiants maximum de niveau M, en formation non diplômante ou en tant que stagiaires dans les laboratoires de recherche de l'université partenaire.

Ce point a été approuvé à l'unanimité par le CEVU.

Le Président.- Louis.

M. de Mesnard.- A nouveau, Thibault Gourdet a laissé des instructions très précises. Il voudrait savoir si les étudiants malais, il dit « malaisiens » mais je crois qu'on dit « malais », sont exonérés des frais d'inscription au master. Sinon, quel est le montant des frais d'inscription ?

M. Wegmann.- Les frais nationaux pour le master en français et frais votés par le CA pour le master en anglais, c'est-à-dire que c'est 7 000 € l'inscription par an.

M. de Mesnard.- C'est 7 000 €. Bon, alors, ses instructions sont que dans ce cas, il vote contre. Thibault Gourdet vote contre.

Mme Gerrer.- Je vous propose de passer au vote sur cette proposition de formule dont on vient de parler.

Qui s'oppose ?

M. de Mesnard.- Donc Thibault Gourdet.

Mme Gerrer.- Qui s'abstient ?

Merci.

20 pour, 1 contre

- Création d'un diplôme d'université

M. Wegmann.- Point suivant, demande de création d'un diplôme d'université. Il s'agit du DU « Conduite Stratégique de l'Exploitation Vinicole », porté par l'IUVV. Ce projet a une dimension stratégique puisqu'il s'intègre dans la volonté de notre université d'être présent à Mâcon et donc d'y implanter une formation universitaire sur la vigne et le vin. C'est considéré comme quelque chose qui peut être intéressant avec une dimension stratégique puisque c'est une discipline assez rare. Peu d'universités ont ce genre de formation. Et là, plus spécifiquement, c'est une formation unique puisqu'elle est tournée en quelque sorte vers le management d'une exploitation vinicole. Donc il y a un réel caractère innovant à développer cette formation tournée autour de la gestion, de la commercialisation d'une activité vinicole.

Comme vous le voyez dans les documents qui vous ont été transmis, le public visé sont des candidats ayant un diplôme à spécificité vinicole ou de bonnes connaissances techniques dans la filière. La formation se compose de 175 heures CM et TD, réparties sur cinq semaines à raison d'une semaine par mois. Les frais de formation seraient de 2 000 €. Ce projet a recueilli un vote favorable à l'unanimité du CEVU.

Mme Gerrer.- Des commentaires ?

M. de Mesnard.- A nouveau, Thibault Gourdet. Cela me rajeunit, remarquez. Thibault Gourdet est contre car, dit-il, il demande à des étudiants essentiellement de BTS de payer 2 000 €, ce qui lui semble excessif. Même si le besoin de formation est nécessaire, cela ne justifie pas une telle somme que des jeunes ou leurs parents doivent payer. Voilà l'opinion de Thibault Gourdet.

Mme Gerrer.- Oui, Laurent.

M. Brachais.- Quelle est la subtilité entre droits d'inscription et frais de formation ?

M. Wegmann.- Les droits d'inscription, c'est les droits universitaires nationaux, c'est-à-dire que c'est fixé réglementairement au niveau national, que ce soit au niveau d'un diplôme de niveau licence, master ou DU. Et les frais de formation sont des frais qui sont votés librement au niveau de chaque université. Sachant que pour un DU, il y a une autonomie complète de l'université dans la fixation de ces droits. Bien sûr, avec la validation de son conseil d'administration. C'est la différence. On n'est pas soumis aux droits nationaux dans le cadre d'un DU.

Mme Gerrer.- Je vous propose de passer au vote... Ah ! Pardon. Jean-Baptiste ?

M. Baccon.- En fait, pour faire simple, on ne vote rien d'illégal aujourd'hui. On ne vote pas de frais d'inscription illégaux aujourd'hui.

Mme Gerrer.- Je vous propose de passer au vote.
Qui est contre ?

M. de Mesnard.- Alors, Thibault Gourdet.

Mme Gerrer.- Qui s'abstient ?
Merci.

19 pour, 1 contre

- Paramétrage de l'application Post-Bac et organisation de la session 2014

M. Wegmann.- Point suivant, paramétrage de l'application Post-Bac et organisation de la session 2014. Vous savez que chaque année, nous devons, avant l'ouverture de l'application Post-Bac, qui se fera à la fin de l'année et qui permet aux lycéens de se positionner pour la rentrée prochaine, voter le calendrier de cette procédure et également les capacités d'accueil dans certaines filières.

Lors du CEVU du 7 novembre, nous avons uniquement voté l'adoption du calendrier de gestion de l'application Post-Bac. Je vous laisse prendre connaissance dans les documents des différentes étapes de ce calendrier. Cela va commencer assez vite, d'ici à la fin de l'année, avec l'ouverture à la consultation du serveur.

Nous avons reporté l'examen et le vote des capacités d'accueil parce que, cette année, c'est un peu particulier, puisque le ministère notamment nous demande de nous caler sur la nouvelle nomenclature pour paramétrer l'application Post-Bac et donc les capacités d'accueil qui y seront rattachées. Stéphanie Grayot, dans le cadre de ses missions, est en train de mener des consultations au niveau de chaque composante pour discuter de tous ces points. Donc le point concernant les capacités d'accueil est reporté au CEVU du 5 décembre et donc au CA qui suivra. Donc le seul point à examiner est l'adoption du calendrier, qui a reçu un avis favorable à l'unanimité lors du dernier CEVU.

M. de Mesnard.- Alors, là, ce n'est pas Thibault Gourdet qui parle, c'est Louis de Mesnard. La question des nomenclatures, je parle au plan national, pas à l'université de Bourgogne ici, mais la question des nomenclatures, le gouvernement quand même va très vite. Parce qu'il a changé les nomenclatures. On connaît des diplômes qui se demandent sous quel intitulé se placer. Y compris dans mon secteur, par exemple. C'est vraiment quand même précipité d'avoir changé la nomenclature. Et les gens en quelques jours doivent venir s'inscrire sur un intitulé qui peut-être est très très loin de ce qu'ils auraient pensé.

M. Wegmann.- Oui, c'est un avis général dans toutes les universités et c'est pour cela que Stéphanie, en ce moment, fait un travail considérable, parce qu'il faut très rapidement régler tous les problèmes qu'il y a à régler au niveau des licences.

Mme Gerrer.- S'il n'y a pas de commentaire, je vous propose de passer au vote.

Donc qui est contre ?
Qui s'abstient ?
Merci.

Unanimité (20 pour)

- Demandes de modification des fiches filières – rentrée 2013

M. Wegmann.- Avant dernier point, demande de modification des fiches filières. Donc là, comme d'habitude, vous avez listé un certain nombre de demandes de modifications mineures dans différentes filières. Je ne vais pas toutes les énumérer. Vous avez des choses intéressantes comme, par exemple, l'introduction des stages facultatifs dans les maquettes en droit suite à la nouvelle réglementation. C'est quelque chose qui pourra aussi se développer dans d'autres composantes. Vous avez aussi des modifications au niveau du master « Métiers de l'Enseignement et de la Formation ». Vous avez aussi des modifications sur les diplômes co-habilités avec Besançon. Tout cela relève, on va dire, de la gestion courante et donc a recueilli un avis favorable à l'unanimité du CEVU.

Mme Gerrer.- Oui, Laurence ?

Mme Maurel.- Oui, j'ai été saisie d'une question par des collègues enseignants en Sciences de l'éducation dans notre composante. Au sujet d'un intitulé d'enseignement, alors, c'est au semestre 2, dans le premier degré, MEEF 1^{er} degré, semestre 2, UE9, qui s'appelle « Approche historique et sociologique du système éducatif et des publics scolaires ». Il apparaît que pour cet intitulé, ce qui avait été prévu initialement par les enseignants, semble-t-il, c'était 21 heures de TD parce qu'en fait, m'ont-ils expliqué, c'était déjà la fusion de deux cours, un cours qui était « Approche socio-historique du système éducatif » et un autre cours, « Approche sociologique des publics scolaires », basés sur l'analyse de documents, textes officiels, articles, etc. avec les étudiants. Or, il semblerait que lors de la remontée des maquettes au ministère, ces 21 heures TD ont été transformées en 21 heures CM. Mes collègues souhaiteraient donc savoir ce qui a justifié cette modification et si cette justification est d'ordre financier.

M. Wegmann.- Je n'ai pas d'éléments précis là-dessus. C'est la remontée qui nous a été faite par la directrice. Globalement, on a veillé à ce que l'équilibre soit assuré puisque globalement, il y a des compensations de droits sur d'autres UE. Sur l'aspect pédagogique, je ne peux pas vous en dire plus.

Mme Maurel.- Entendu... D'accord. Dans la mesure où les collègues protestent du fait de ne pas avoir été informés de la modification de TD en CM, ce qu'ils ont découvert à la rentrée universitaire, ce qui a quand même provoqué un peu un émoi parce qu'il est bien évident qu'on ne prépare pas des heures de TD comme on prépare des heures de CM, ce n'est pas tout à fait le même enseignement, vous comprendrez donc que je m'abstiendrai sur ce point.

Mme Gerrer.- Merci, Laurence. Je vous propose de passer au vote.
Donc qui est contre ? Laurence.

Le Président.- Non, elle s'abstient.

Mme Gerrer.- Ah ! Pardon. Je recommence. Qui est contre ?
Qui s'abstient ? Excuse-moi, Laurence.
Merci.

19 pour, 1 abstention

4. Financement de deux projets associatifs élaborés autour du handicap dans le cadre du conventionnement avec la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté

M. Wegmann.- Dernier point, financement de deux projets associatifs élaborés autour du handicap dans le cadre du conventionnement avec la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté.

La commission mixte qui s'était tenue le 7 octobre dernier vous propose donc d'attribuer 700 € à un projet Handi-technique « Conception et réalisation d'un vélo à trois roues pour une personne valide et une personne handicapée », et 800 € pour la construction d'une émission de radio mensuelle, « Cap vers l'Emploi », donnant la parole aux travailleurs en situation de handicap. Ces deux projets ont reçu un avis favorable à l'unanimité du dernier CEVU.

Mme Gerrer.- Là encore, si vous n'avez pas de commentaire, je vous propose de passer au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

Unanimité (20 pour)

Le Président.- Merci beaucoup, Grégory.

VI) Rapport des travaux du CS du 13 novembre 2013 exerçant les compétences de la Commission de la recherche

1. Subventions attribuées au titre de la campagne BQR 2014 – Programmes 1 et 2

Le Président.- On passe maintenant au rapport des travaux du conseil scientifique du 13 novembre. C'est donc Franck Denat qui va vous en faire le rapport.

M. Denat. Bonjour à tous. Le premier point à l'ordre du jour, ce sont les subventions attribuées au titre de la campagne BQR 2014 pour les programmes 1 et 2, à savoir le soutien aux projets scientifiques et, pour le programme 2, le soutien aux colloques.

Nous avons procédé comme l'année passée, à savoir une enveloppe de 100 000 € pour le programme 1 et de 50 000 € pour le programme 2.

Nous avons demandé aux directeurs d'unité de faire remonter les projets pour leur unité en les classant. Ensuite, ces projets ont été distribués à un rapporteur. On a mis un rapporteur pour chaque projet, et ce rapporteur a émis un avis sur une fiche d'évaluation qui est à peu près la même que celle que l'on avait utilisée l'année dernière. Ensuite, le bureau du conseil scientifique s'est réuni pour décortiquer tous ces résultats.

Pour information, nous avons reçu, pour le programme 1, 73 dossiers pour un total demandé de 696 200 €, sachant que, comme je vous l'ai dit, l'enveloppe est de 100 000 €. On est donc sur un ratio de 1 pour 7. Et pour le programme 2,

57 dossiers au total pour un total de 136 500 € d'aides demandées pour une enveloppe de 50 000 €.

Le choix a été fait, comme l'année dernière, d'essayer quand même de satisfaire le maximum et donc de retenir un nombre de dossiers assez conséquents en diminuant un petit peu à chaque fois, plus ou moins, en fait, l'enveloppe qui était demandée.

Pour le programme 1, on a été assez sévère. Pour le programme 2, pour les colloques, on a essayé de satisfaire la majorité des colloques demandés.

Comme je vous l'ai dit, le classement des unités avait été demandé. Le bureau a proposé de respecter le classement des unités dans la mesure où l'expertise avait été favorable, c'est-à-dire lorsqu'on avait eu une expertise A ou A+. Pour certains cas, pour deux ou trois unités, je crois, le premier dossier était classé B ou C par l'expert alors que le deuxième était A ou A+. Dans ces cas-là, le bureau et donc le CS ensuite a validé et s'est permis de revenir sur le classement proposé par l'unité, mais seulement dans ces cas-là.

Donc on ne va pas faire, je pense, le listing de tous les dossiers. Vous avez, en fait, dans le tableau, le programme. C'est d'abord classé pour le soutien aux projets scientifiques et ensuite les colloques. La deuxième colonne, c'est le secteur de rattachement, l'unité de recherche porteuse ensuite. Le porteur du projet. Le titre du projet. Le coût total du projet. La subvention demandée. La priorité du laboratoire. Et la dernière colonne donc, c'est la proposition de financement qui a été proposée d'abord dans un premier temps par le bureau et qui a ensuite été validée à l'unanimité par la dernière commission de la recherche.

Très souvent, dans la plupart des cas, seulement un dossier par unité a été retenu, à l'exception de deux ou trois grosses unités qui ont vu deux projets retenus.

Je ne sais pas si vous avez des questions sur la manière de procéder, la distribution telle qu'elle a été réalisée. Donc on est rentré pour les projets scientifiques dans l'enveloppe de 100 000 € et pour les colloques, on a dû dépasser de 2 ou 3 000 €. On doit être à 52 ou 53 000 €.

Mme Gerrer.- Si vous n'avez pas de question, je vous propose de passer au vote sur ces subventions attribuées au titre du BQR.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

17 pour, 3 abstentions

2. Orientations budgétaires "Recherche" 2014

M. Denat.- Le deuxième point à l'ordre du jour concerne les orientations budgétaires recherche 2014, mais je pense que c'est le Président qui va présenter cela.

Le Président.- Oui, merci, Franck. J'ai peu de choses réellement. Il y a un point d'information et un vote.

Le point d'information, c'est que cette année pour la première fois, et comme la loi du 22 juillet le demande, on a engagé un débat d'orientation budgétaire avec le conseil scientifique sur le budget Recherche de l'établissement. Sylvie Gigarel et Dominique Delmas sont venus devant le conseil scientifique présenter le projet de

budget 2014 dont ils ont fait une extraction du volet Recherche. Voilà. L'idée étant que le conseil scientifique, la commission de la recherche en réalité, s'empare des questions budgétaires et puisse émettre un avis sur ces questions budgétaires. On a eu un débat de bonne qualité, vraiment, avec un vote qui a été un vote positif, ça c'est mon point d'information.

Et puis le point qui va nécessiter un vote, c'est qu'en matière de financement de la recherche, vous savez qu'on avait, l'an passé, décidé de simplifier un peu toutes nos procédures qui étaient compliquées et en particulier de supprimer une des lignes du BQR qui était le financement d'un certain nombre de structures qui étaient mutualisées parce qu'on lançait un appel à projets BQR qui, chaque année, aboutissait à financer les mêmes structures des mêmes montants. Donc on avait décidé l'an passé de retirer ces masses financières de l'assiette du BQR et, bien entendu, on vous propose d'accorder la masse financière correspondante à ces unités. Donc vous voyez que c'est :

- 12 500 € au Centre de calcul,
- 50 000 € au Service commun de documentation,
- 12 500 € aux EUD,
- 11 000 € au Centre de zootechnie, et
- 11 000 € à la mission Culture scientifique.

La seule contrepartie qu'on demande à ces unités est qu'elles viennent une fois par an devant le conseil scientifique pour faire un bilan de leur activité, un rapport d'activité.

Donc je vous propose de valider cette ventilation financière qui est identique à celle de l'année passée et qui va venir supporter des structures qui sont des structures d'intérêt général. Avez-vous des questions sur cette proposition ? Sinon, je vous propose qu'on la valide.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ou des refus de vote ?

Donc on valide cela.

Unanimité (20 pour)

On peut poursuivre, Franck, par les procédures pour le doctorat.

3. Procédures relatives aux inscriptions/soutenances mises en place au sein des Ecoles Doctorales et du Bureau des Etudes Doctorales

M. Denat.- Le troisième point, c'étaient les procédures relatives aux inscriptions par rapport aux soutenances à la fois en thèse et pour l'HDR au sein des écoles doctorales. En fait, c'est une mise à jour. L'idée n'était pas de refaire des procédures toutes nouvelles, c'était de mettre à jour les procédures existantes pour justement avoir des règles très précises pour faciliter ensuite le travail au niveau du bureau des études doctorales.

C'est un travail qui a pris du temps. Il a commencé d'abord par des réunions entre le service de la recherche avec les personnes du bureau des études doctorales, les directeurs des écoles doctorales. Il y a eu deux ou trois réunions pour étudier les procédures existantes et éventuellement voir ce qu'il y aurait à modifier.

Un certain nombre de questions ont été soulevées par les différents participants. Ces questions ont ensuite été discutées à trois reprises, en fait. Une première fois, lors de la commission de la recherche, pas la toute dernière, mais l'avant-dernière, je n'ai plus la date exacte. Dans un premier temps.

Ensuite, comme c'était beaucoup de questions de fond, nous en avons rediscuté lors d'un bureau du CS plus en détail ; et cela a été encore à nouveau rediscuté et voté à ce moment-là lors de la dernière réunion de la commission de la recherche le 13 novembre.

C'était surtout des questions relatives à la composition des jurys, les modalités de soutenance, la visioconférence, la cotutelle. Il y a beaucoup de questions qui sont relatives à tout cela. On ne s'en rend pas forcément compte mais, voilà, cela a vraiment fait l'objet de débats riches et vraiment cela été discuté à maintes reprises.

Je ne sais pas s'il y a des points particuliers. Il y a des questions qui peuvent être gérées, traitées globalement et il y en a d'autres qui sont peut-être plus délicates et qui peuvent dépendre un peu plus des différents secteurs. Dans ces cas-là, je crois que c'est pour deux ou trois, on est revenu encore vers les écoles doctorales pour voir. Je pense notamment au nombre de thèses encadrées, des choses comme cela, où ce sera aux écoles doctorales concernées de définir certains critères. Evidemment, cela sera ensuite acté par le CS et puis par le CA. Voilà.

Je ne sais pas si vous avez des questions là-dessus.

Mme Gerrer.- Si vous n'avez pas de questions ? Si, Louis ?

M. de Mesnard.- Non, une remarque. Dans le conseil de l'école doctorale LISIT, on a parlé du cas de collègues qui encadrent énormément de thèses. Alors, c'est vrai que cela peut poser problème surtout quand on voit des émérites qui encadrent encore presque 20 thèses. Mais il a été argumenté par certains collègues que, dans certains sous-secteurs des sciences humaines et des SHS, il y avait une quasi-obligation d'encadrer beaucoup de thèses, parce qu'ils sont les seuls spécialistes de leur sous-discipline, etc. Donc peut-être qu'il faut, pour ce qui est de la maîtrise du nombre de thèses encadrées – moi, je suis pour qu'on encadre peu de thèses –, peut-être qu'il faut y aller doucement, disons, pour permettre aux gens un petit peu de se redéployer. Je leur ai dit qu'il fallait aussi sans doute qu'ils encouragent les maîtres de conférences à passer l'HDR parce que cela fera de la main-d'œuvre d'encadrement de thèses. Un maître de conférences HDR peut parfaitement encadrer pleinement comme directeur, comme seul directeur, une thèse. Il n'y a aucun problème. Donc il faut qu'ils s'y mettent.

M. Denat.- C'est justement le point, je crois, qui a été discuté et sur lequel il a été décidé que ce serait aux écoles doctorales concernées d'émettre le nombre de thèses qui pourraient être encadrées. Sachant, effectivement, qu'on a une disparité très grande en fonction des différentes écoles doctorales. Il est donc difficile de mettre un nombre qui serait identique pour toutes les écoles doctorales. Cependant, je pense que LISIT devra quand même faire l'effort de mettre aussi un nombre, qui pourra être plus élevé que les autres peut-être, enfin certainement même. Cela me paraît... Pour beaucoup de membres du CS, cela ne leur paraît pas raisonnable de permettre d'encadrer 25 thèses comme c'est le cas actuellement.

M. de Mesnard.- Il a été dit, mais des choses que je savais mais les collègues l'ont dit... Encore une fois, personnellement, j'ai une position qui serait beaucoup plus restrictive, mais il a été signalé par exemple que dans des facs parisiennes, on arrive à encadrer 50, 60, 70 thèses. Et ces gens-là font ce qu'on appelle en économie industrielle de la préemption, c'est-à-dire qu'ils ramassent tous

les bons étudiants. Ils ne les connaissent pas tous, bien évidemment. Quand on a 70 thèses, faites le calcul, c'est quelques minutes par an par étudiant qu'on peut faire.

M. Denat.- Cela me paraît assez incompatible avec, ensuite, la mise en place des suivis de thèse, des comités, etc., dans les grandes universités.

M. de Mesnard.- Oui mais dans les grandes universités parisiennes du secteur SHS. Je ne citerai pas de nom, mais, personnellement, je vois bien qui peut faire cela dans les collègues que je connais dans ma discipline. Bon. Ou dans d'autres disciplines. Mais il y a une stratégie de piquer les étudiants. Du point de vue de l'étudiant, il se raccroche à un grand patron très connu dans sa discipline, que sais-je ? Histoire ancienne ou que sais-je ? Mais voilà on pique les étudiants. Les Dijonnais ont argumenté en disant : « Oui, nous on essaye quand même un peu de prendre beaucoup de thèses pour ne pas ne plus rien avoir ». Donc il faut en tenir compte. Alors, Patrick Bouchet nous a présenté le chiffre comme étant 10 impératif. L'université a dit que c'était 10.

M. Denat.- Non, non.

M. de Mesnard.- Voilà. Donc c'est bien que tu signales que c'est à moduler, à discuter.

M. Denat.- C'est à moduler, à discuter au sein des écoles doctorales.

M. de Mesnard.- Et peut-être en tendanciel, disons. En tendanciel, quoi. Maintenant, c'est vrai qu'il doit y avoir des sous-secteurs où il n'y a personne pour encadrer de thèse si ce n'est pas ce collègue qui a déjà 20 thèses. Alors là, je crois qu'il faut que l'école doctorale LISIT dise que ce sont des cas très particuliers. C'est une sous-sous-discipline.

M. Denat.- Comme tu le dis aussi, c'est aussi un signe pour encourager les collègues à passer leur HDR et pouvoir aussi co-encadrer...

M. de Mesnard.- Oui, moi je suis pour que...

M. Denat.- Et là aussi, on a mis en place aussi un nombre limité d'encadrement de thèses pour pouvoir passer l'HDR.

M. de Mesnard.- Oui, oui.

M. Denat.- Justement, inciter vraiment les collègues. En plus, pour l'université, c'est important d'avoir le maximum d'HDR.

M. de Mesnard.- Tout à fait. Peut-être que l'université de Bourgogne pourrait avoir une action de communication en direction des maîtres de conférences qui ne sont pas HDR pour leur expliquer ce qu'est l'HDR, comment cela se passe, qu'ils peuvent la passer à l'université de Bourgogne mais aussi à l'extérieur. Qu'il n'y a pas nécessité d'avoir un patron. On peut monter son jury d'HDR soi-même, ce n'est pas interdit me semble-t-il. De façon à débloquer. Il y a des maîtres de conférences que,

moi, je trouve très bien, très forts, très sérieux et on découvre qu'ils n'ont pas l'HDR. C'est complètement dommage pour eux dans la mesure où ce diplôme existe.

Mme Vinter.- Je voudrais juste intervenir sur le nombre. C'est vrai que c'est aux écoles doctorales de se prononcer. Ceci étant, il y a une politique aussi universitaire qu'on doit avoir. On ne peut pas... Enfin, moi, je trouve qu'on ne peut pas raisonnablement dire qu'on laisse une école doctorale pouvoir accepter jusqu'à 20 encadrements. Cela n'a aucun sens dans la politique actuelle. Donc on a aussi des responsabilités à avoir.

Par ailleurs, il faut rappeler à ces écoles doctorales qu'elles vont construire un projet d'école doctorale avec l'UFC et qu'elles ne peuvent pas fixer comme ceci des chiffres indépendamment de ce qui se passe à l'UFC. Or, à l'UFC, je crois que « le ménage » a été fait de manière beaucoup plus drastique et on est en dessous de 10. Donc je ne vois pas comment on peut, ici, dire : « 10, c'est inacceptable, ce n'est pas assez » et dire en même temps : « vous devez vous rapprocher de l'UFC » où on sait qu'à l'UFC, ils ont mis au maximum huit, je crois. Donc il faut faire attention. L'autonomie des écoles doctorales par rapport à cette décision est quand même relative.

M. Denat.- On revient sur la même école doctorale, là, puisque les autres sont déjà co-validées.

Mme Vinter.- On revient sur la même, oui.

Le Président.- Annie, la décision qui a été prise, c'est qu'on demande aux écoles doctorales une proposition mais qu'*in fine* c'est le CS qui décidera.

M. Denat.- Qui décidera. Voilà.

Le Président.- Parce que précisément, on ne voulait pas priver la modulation selon les domaines disciplinaires mais, en même temps, on voulait que l'établissement joue son rôle de régulation et d'arbitrage. Donc *in fine* c'est le CS qui tranchera.

M. de Mesnard.- Ce qu'expliquaient les collègues de SHS, c'est que souvent... Encore une fois, ce n'est pas dans mon secteur. Mais souvent, en histoire, etc., dans ces secteurs-là, souvent les thésards sont des professeurs de lycée et que pour ces professeurs de lycée avoir une thèse est une nécessité impérieuse même s'ils ne pensent pas plus tard rentrer dans l'université. Il faut les accueillir et donc on en prend plein. Ces gens, étant assez autonomes aussi, nécessitent un très faible encadrement. Il faut voir que les collègues parisiens que j'ai cités sans doute prennent des candidats qui sont très bons et qui se débrouillent tout seuls. Ceux qui ont 50 thèses. C'est discutable. C'est une autre...

Le Président.- C'est quand même très discutable.

M. de Mesnard.- Mais comme les thèses font trois ans maintenant, le coup du professeur de lycée qui fait une thèse, la durée normale étant trois ans, dix ans c'est la limite, cela devient difficile pour un professeur de lycée de faire une thèse sur la durée comme on voyait autrefois.

Le Président.- Moi qui signe toutes les inscriptions en thèse, je vois bien que tous les thésards qui sont dans cette typologie, qui sont, par ailleurs, salariés et qui sont souvent enseignants, ne font pas des thèses en trois ans. Ce sont des thèses en 5, 6, 7, 8, 10 ans.

M. de Mesnard.- Ah, mais oui. Oui. Absolument. Je le confirme.

Le Président.- Et donc là, on est dans quelque chose de pas tout à fait raisonnable.

M. de Mesnard.- Jusqu'à présent, c'était la durée officielle.

Le Président.- Ce n'est pas le cas, et la plupart des salariés sont toujours sur des procédures qui sont dérogatoires. Donc il va falloir que petit à petit on arrive à faire converger les choses et qu'on entre dans quelque chose de raisonnable. Moi, dix me paraîtrait pas mal, effectivement. Ou huit ou dix. Annie a raison : il faut qu'on harmonise cela avec la Franche-Comté. D'autant plus qu'une des premières choses qu'on va déléguer à l'université de Bourgogne Franche-Comté va être probablement les écoles doctorales. Donc il faut absolument qu'on soit sur une harmonisation avec la Franche-Comté.

M. de Mesnard.- Une question. Est-ce que tu peux confirmer que les thèses co-encadrées comptent pour un demi parce que c'est ce qu'on nous a expliqué à nous. Si on est deux pour encadrer une thèse, cela compte pour 0,5 thèse.

M. Denat.- Oui, cela paraît...

M. de Mesnard.- Oui ? D'accord. De même, les cotutelles comptent pour 0,5. Du coup, les gens en ont peut-être un peu petit peu moins, etc. Cela diminue.

Le Président.- Très bien.

M. de Mesnard.- Ce qu'il faut aussi, je reviens sur les maîtres de conférences, c'est encourager les maîtres de conférences non HDR à être co-encadrants de thèses parce que c'est un très bon entraînement et c'est très bien considéré pour passer l'HDR.

Mme Gerrer.- Je vous propose de passer au vote sur ces fiches de procédure... Ah ! Pardon. Pierre ?

M. Pellenard.- J'ai une remarque, du coup. Si le co-encadrement est une demi-thèse, cela veut dire que pour les maîtres de conférences non HDR, c'est indiqué « ne pourra excéder quatre », donc c'est « ne pourra excéder huit » en réalité. Puisque c'est un co-encadrement, donc cela veut dire...

M. Denat.- Oui, effectivement. C'est une question. Enfin, on ne l'a pas abordée sur ce point. Autant la question me semble pleine de bon sens et je pense qu'on peut effectivement considérer que pour le co-encadrement et pour le nombre de thèses encadrées, cela peut compter pour un demi. En revanche, on a fixé une

limite concernant le nombre de thèses que l'on peut co-encadrer avant de passer son HDR et, effectivement, on l'a limité à quatre et pas plus de deux en même temps. Donc, pas plus de deux en même temps et quatre, cela fait déjà au maximum six ans. Donc cela laisse quand même du temps pour passer l'HDR si on s'engage dans cette démarche, parce que cela n'oblige pas à passer l'HDR, mais la personne qui demande du co-encadrement, c'est qu'elle a envie de diriger des thèses, donc c'est qu'elle doit passer son HDR, c'est clair. Et, encore une fois, c'est important pour l'établissement. C'est pour cela qu'on a fixé un nombre pour ne pas qu'il y ait des co-encadrements à vie sans passage de l'HDR. Ensuite, libre à la personne si elle ne veut pas passer l'HDR de continuer à co-encadrer de manière non officielle et de s'occuper du thésard. Il n'y a pas de souci là-dessus. Donc, pour le coup, la discussion qui a eu lieu lors de la commission de la recherche sur ce point-là, je pense que toutes les personnes dans le CS avaient en tête quatre thèses et pas huit.

M. Pellenard.- Donc c'était bien à préciser.

M. Denat.- Il faudra le préciser à ce moment-là.

M. Pellenard.- D'accord.

M. de Mesnard.- Je pense qu'il existe des maîtres de conférences non HDR qui ont dû encadrer beaucoup plus que quatre thèses. Si on cherche.

M. Denat.- Libre à eux. Je veux dire que je ne les en empêche pas. On ne les oblige pas à passer leur HDR. Après, ce n'est pas officiel, c'est tout.

Le Président.- Très bien. Pas d'autre remarque ?

Mme Gerrer.- Je vous propose de passer au vote sur ces procédures.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

Unanimité (21 pour)

4. Demandes de financement déposées au titre du Préciput ANR

Le Président.- Oui, donc Frank, il nous reste les propositions d'allocation au titre du Préciput ANR, je crois, dans les points du CS.

M. Denat.- Oui. Donc le Préciput ANR, c'était relativement simple. Le Préciput ANR est réparti sur les unités qui, effectivement, ont des contrats ANR, au prorata de la somme qu'ils rapportent tout simplement. Donc là, les directeurs d'unité ont reçu un courrier leur donnant l'enveloppe sur laquelle ils pouvaient se baser. Et on leur a demandé de remonter des projets sur cette enveloppe. Et ce qu'ont fait les unités, cela a été très carré. Les directeurs de laboratoire ont respecté totalement l'enveloppe qui leur était allouée. Le bureau du CSA et la commission de la recherche se sont juste simplement assurés que les sujets proposés correspondaient bien au cahier des charges du Préciput ANR, et notamment améliorer l'environnement. Le critère n° 1, c'est améliorer l'environnement des chercheurs impliqués dans ces programmes ANR. Donc ce sont des programmes assez

généraux, assez transversaux. C'était le cas pour tous les projets qui sont dans le tableau. Cela n'a posé aucun souci. Que ce soit en bureau ou en commission de la recherche, cela a été voté à l'unanimité.

Mme Gerrer.- On ne voit pas grand-chose sur le tableau mais je pense que vous l'avez sous les yeux aussi. Je vous propose de passer au vote si vous n'avez pas de remarque.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci. Merci, Franck.

Unanimité (21 pour)

Le Président.- Merci beaucoup.

VII) Questions financières

1. Demandes de remises gracieuses et admissions en irrécouvrable

Le Président.- On passe donc aux questions financières et on a un premier point qui va nous être présenté par Gilles Genet sur les demandes de remises gracieuses et d'admissions en irrécouvrable. Gilles, à toi la parole.

M. Genet.- Je dois vous présenter quelques dossiers dans lesquels j'ai besoin de l'autorisation de comptabiliser les créances initialement prévues pour l'établissement en perte puisque, en effet, cette allocation en irrécouvrable ou en remise gracieuse est de la compétence du conseil d'administration.

Ce sont des dossiers dont la situation d'irrécouvrabilité est apparue depuis le CA du mois de juillet puisque c'était en juillet que, pour la dernière fois, il en a été présenté de précédents.

Si je récapitule ces 12 situations en trois grandes catégories, je vous dirai qu'il y a, d'une part, des petits reliquats dont le recouvrement nécessiterait la mise en œuvre de moyens disproportionnés au montant de la recette. Par exemple, c'est les cas dans lesquels on a 7,46 €, 6,73 €, voire 40 €.

Il est une autre catégorie dans laquelle des poursuites ont été entreprises mais se sont révélées infructueuses, y compris dans les tentatives faites pour notre compte par voie d'huissier.

Et il est, enfin, les cas dans lesquels je suis empêché d'agir pour l'action en recouvrement par des phénomènes que je dirai exogènes tel que le placement d'une entreprise en liquidation judiciaire ou le cas dans lequel une entreprise qui nous devait 6 000 et quelques euros pour l'accompagnement d'étudiants et qui avait été facturée en ce sens, qui finalement n'a pas reçu de l'université les prestations qui lui étaient dues et l'UFR propose de remettre purement et simplement la dette à l'entreprise.

Donc au total, ces différents cas représentent aujourd'hui 16 192,44 € et, resitués dans leur catégorie, on a 7 182,86 € qui sont à classer sous le terme de « remise gracieuse », c'est-à-dire abandon de créances, et puis le surplus admission en irrécouvrable pour les motifs échec des poursuites ou montant sans commune mesure avec les frais engagés pour recouvrer.

Le Président.- Et donc cela s'élèverait à 9 218,21 €, c'est cela ?

M. Genet.- Remise gracieuse, c'est-à-dire qu'on abandonne une créance sur l'initiative de la composante, c'est 7 182,86 € et admission en irrécouvrable, c'est la différence entre 16 192 et ces 7 182,86 €

Le Président.- D'accord.

Louis de Mesnard.

M. de Mesnard.- Juste une question technique. La RAFP, maintenant, nous est prélevée. On ne la paye plus comme autrefois en faisant un chèque, c'est cela ? C'est juste...

M. Genet.- La RAFP qui émerge aujourd'hui, si elle est générée par une activité dans l'établissement, est toujours effectivement prélevée sur la paye. Précédemment, on avait des situations différentes lorsqu'on avait de la paye établissement et de la paye Rectorat avant l'autonomie. Donc lorsqu'il y avait une activité qui générait de la RAFP mais qui résultait de l'activité établissement, on ne pouvait pas le raccrocher à la paye Rectorat. Donc on était obligé de la demander en paiement spontané. Maintenant, dans le cadre de l'université, on est en mesure de tout rapatrier dans la paye et de vous éviter, effectivement, les désagréments d'une facturation *ad hoc*. Mais si vous intervenez ailleurs, il y a ce cas dans lequel on vous redemande des compléments parce qu'il faut collecter l'information auprès des organismes dans lesquels vous intervenez et, à ce moment-là, on ne peut plus le rapatrier en paye. Il est trop tard lorsqu'on l'obtient.

Le Président.- Bien. Merci.

Mme Gerrer.- Vous avez des questions à Monsieur Genet ? On passe au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

Unanimité (21 pour)

2. Tarifs, propositions d'attribution de subventions, droits d'inscription (associations, colloques), acceptation de dons

Mme Gerrer.- Comme d'habitude, je vous demande d'approuver la liste des tarifs. Je pense que cela va vite. On passe directement au vote si vous êtes d'accord.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

Unanimité (21 pour)

3. Sorties d'inventaire

Mme Gerrer.- Et puis de même pour les sorties d'inventaire, à moins que quelqu'un ait une remarque à formuler.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

Unanimité (21 pour)

4. Recherche : financement des activités de valorisation des résultats de recherche issus des laboratoires de l'université de Bourgogne

Le Président.- Un point relatif au financement de la recherche que je voudrais vous présenter et pour lequel on a besoin d'un vote. C'est lié à la problématique de fonctionnement d'uB-Filiale, donc notre filiale qui va se transformer en SATT. Vous savez qu'une des composantes de l'activité d'uB-Filiale est le financement d'activités de détection, de maturation de projets de recherche qui peuvent évoluer vers de la valorisation ou du transfert de technologie de brevets.

Cette partie du fonctionnement d'uB-Filiale a été financée dans le cadre d'un programme national qui s'appelait Synerjinov, qui s'appelle toujours Synerjinov, de fait. Elle était bien financée depuis sa création : 740 000 € de 2006 à 2008, un peu plus d'un million de 2009 à 2012. Et puis, au moment où, en 2012, on devait rentrer en SATT, le financement devait, bien entendu, cesser puisque cette activité devait être reprise par la SATT. Vous savez que le projet de SATT a été reporté dans le temps. On y est presque puisque l'assemblée générale constitutive de la SATT est prévue le 28 novembre, mais il a fallu assurer des compléments de financement du dispositif Synerjinov. Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a attribué une subvention complémentaire en 2012 de 80 000 € et puis cela n'a pas suffi puisque l'activité a continué. En 2013, il y a eu, pour l'instant, 19 projets qui ont été détectés, donc qui ont été intégrés à cette procédure de maturation et de préparation à la prise de brevets. Et donc actuellement, uB-Filiale a besoin d'un supplément de financement pour couvrir cette activité qui a continué.

C'est important parce qu'en pratique, on aurait pu décider qu'on interrompait cela mais il était stratégiquement important de ne pas interrompre le dispositif de maturation avant que la SATT n'entre en action parce qu'il aurait fallu, bien entendu, mettre considérablement plus d'énergie pour tout relancer si on avait attendu la SATT. On avait donc choisi de continuer. C'était logique. Actuellement, uB-Filiale, qui va devenir SATT le 28 novembre, a besoin d'un financement de 50 000 € pour couvrir cette activité.

Il se trouve qu'uB-Filiale dégage des ressources, dégage de la richesse, dégage de l'argent. Jusqu'à 2011, les dividendes dégagés par uB-Filiale n'étaient pas reventilés aux actionnaires d'uB-Filiale. En fait, ils étaient remis..., je ne sais pas comment on dit mais ils étaient remis, en fait, dans le capital de façon à permettre la croissance de la société. Je vous explique cela avec des mots peut-être pas tout à fait justes.

En 2011, uB-Filiale a dégagé un peu plus de 200 000 € de dividendes et comme on devait se préparer à entrer en SATT, uB-Filiale a prévu, ce n'est pas encore fait mais c'est inscrit au budget, c'est prévu, il a été décidé qu'uB-Filiale reventilait ces bénéfices, ces dividendes à ses actionnaires. Donc on attend 200 000 € 204 750 € très exactement de dividendes au titre de 2011. Mais cela est

déjà budgété, donc on ne peut pas trop y toucher. Par contre, au titre de 2012, on attend 87 500 € de dividendes qui, pour l'instant, ne sont pas budgétés. Et donc ce que je voudrais vous proposer, c'est qu'on prenne 50 000 € sur ces 87 500 pour financer... en fait, qui resteront puisqu'ils sont encore à uB-Filiale. Qui resteront à uB-Filiale, qui permettront de financer ce dispositif de maturation et de faire le lien avec la mise en service de la SATT fin novembre. Voilà. Donc on a besoin de votre approbation. Ce n'est même pas un flux financier qui va aller de l'uB à uB-Filiale, c'est de l'argent qui est actuellement à uB-Filiale et qui va y rester.

M. de Mesnard.- Oui, c'est de l'autofinancement.

Le Président.- Oui, voilà. En quelque sorte. Mais c'est logique. C'est de l'argent qui est généré par l'activité économique et par l'activité de partenariat et contractuelle et qui va revenir à l'activité économique. C'est relativement cohérent. Je ne sais pas, Sylvie, si vous voulez préciser les choses.

Mme Gigarel.- Non, je m'interrogeais, en fait, sur les 87 500 €

Le Président.- Oui ?

Mme Gigarel.- Moi, je voudrais plutôt vous proposer de faire la recette à voter et la dépense après.

Le Président.- Oui, sauf que... Alors, c'est une solution. On peut faire cela. On peut demander à uB-Filiale de nous verser l'argent et on reverse l'argent à uB-Filiale. C'est une des deux options. Moi, j'avais plutôt prévu de faire cela pour gagner du temps et simplifier mais c'est...

Mme Gigarel.- On peut poser la question à l'agent comptable. Mais en faisant cela, on contracte une dépense et une recette et, réglementairement, ce n'est pas correct.

Le Président.- Alors, si vous pensez que ce n'est pas correct et qu'il vaut mieux faire des flux transparents, moi je n'ai pas... L'idée, c'est simplement qu'on finance uB-Filiale... Enfin, qu'on finance l'activité de détection et de maturation.

M. Genet.- L'agent comptable est assez accommodant sur cette question. Moi, j'aurais plutôt laissé faire cette contraction parce que les dividendes ne sont pas versés. On nous les a versés en fonction d'un résultat qui n'est plus celui qui... Mais après, c'est...

Le Président.- C'est vous les spécialistes. Moi, là-dessus... Ce qui me paraît important, c'est qu'on puisse assurer la couverture de cette activité. Ensuite, le schéma financier, les flux financiers, si Gilles est d'accord, je vous proposerais volontiers qu'on procède ainsi mais... On y va ?

Mme Gigarel.- Oui.

Le Président.- OK, ça marche. Donc on fait comme prévu. En fait, on se dessaisit d'une partie des dividendes, c'est cela ? D'ailleurs, les années précédentes,

les dividendes n'étaient pas versés à l'université de Bourgogne. Donc ce n'est pas... Bon. Donc on procède ainsi.

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

En fait, le fond, c'est que nous, on accepte de financer, c'est que l'université de Bourgogne se dessaisit de 50 000 € de dividendes pour financer la maturation, le transfert. Finalement, le flux financier n'est pas la chose importante pour les administrateurs.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ou refuse de voter ?

Donc on procède comme cela. Je vous remercie.

Unanimité (21 pour)

Maintenant, on passe au point relatif au compte-rendu et à l'approbation de conventions et de contrats.

VIII) Compte-rendu et approbation de conventions et de contrats

1. Approbation de conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne

Mme Gerrer.- On passe au point VIII. Vous avez peut-être vu... Je vous le passe si vous le voulez mais il y a deux volets. Il y a deux sortes de conventions. Il y a celle Affaires générales et GIS AGRALÉ, d'une part, et, de l'autre côté, une convention qui vient de certaines UFR, enfin de l'UFR Pharmacie et du laboratoire PAM.

Si vous n'avez pas de commentaire, on va apporter des précisions sur le point concernant Charles Rozoy, mais d'une manière générale, si vous n'avez pas de commentaire, je vous propose de passer au vote sur ces conventions. Vous voulez les voir ? Non ? C'est bon ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

Unanimité (21 pour)

2. Convention "ambassadeur sportif" de l'université de Bourgogne : bilan d'activité et renouvellement

Mme Gerrer.- Et je vous propose pendant que... Hélène, vous l'avez déjà peut-être distribué ? Très bien.

Préciser pour le point 2 qu'il s'agit donc de renouveler la convention signée avec Charles Rozoy qui nous a donc fait part du bilan d'activité durant cette année. Cela vous a été distribué en format papier parce qu'il y a eu un petit problème technique. Vous voyez qu'il est extrêmement actif en tant que représentant de l'université de Bourgogne. Je ne sais pas si vous avez des commentaires à apporter. Je vous propose donc d'approuver l'avenant à cette convention.

Mme Gerrer.- Donc en fait, c'est seulement une présentation. Une précision. Excusez-moi, donc il s'agit d'une précision par rapport à ce que vous venez de voter.

Le Président.- Oui, l'idée était qu'on puisse vous montrer qu'on a décidé de soutenir Charles Rozoy mais vous voyez que Charles intervient largement tout au long de l'année véritablement comme ambassadeur de notre université et que c'est un ambassadeur actif et de valeur pour notre établissement. Ceux d'entre vous, d'ailleurs, qui étaient présents à la rentrée solennelle sur le site dijonnais se souviennent que Charles est venu et a fait part de son expérience. Il le fait dans de multiples cercles. Voilà. Et c'est, bien sûr, pour nous une grande fierté d'avoir un champion olympique ambassadeur de l'université de Bourgogne.

3. Compte-rendu des conventions hors subvention

Mme Gerrer.- Et pour terminer le point VIII, juste le compte-rendu des conventions hors subvention qui n'appelle pas à un vote mais si vous avez des commentaires à formuler sur cette liste, ce compte-rendu... Non.

IX) Questions diverses

Mme Gerrer.- Eh bien, je vous propose de passer aux questions diverses, s'il y en a.

Je vous remercie.

A ce moment-là, je te laisse le mot de la fin.

Le Président.- Merci, Marie-Geneviève. Ecoutez, on termine. Merci pour ce bon CA où on a eu des débats de fond, en particulier sur l'histoire de la chaire industrielle et sur la question de l'autonomie des laboratoires. On se retrouve tous pour le congrès le 12 décembre après-midi, avec l'ensemble de nos collègues élus.

Je pense que pour le congrès, parmi les points que j'ai envie de mettre à l'ordre du jour, il y aura un point plus précis sur l'université de Bourgogne Franche-Comté et la construction de l'espace interrégional de l'enseignement supérieur et de la recherche, la question de l'autonomie financière des laboratoires, et la question sur la politique des langues. Voilà trois questions très structurantes que je voudrais qu'on puisse aborder tous ensemble et puis peut-être d'autres éventuellement mais, au moins, ces trois-là.

Merci. Bonne soirée à tous.

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h

Le Président

Alain BONNIN